This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DT
283
.13
A 649964

TABLEAU

HISTORIQUE, MORAL ET POLITIQUE

SUR

LES KABYLES,

PAR M. EDOUARD LAPÈNE,

COLONEL D'ARTILLERIE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ.

Post paucos Numidarum infidorum, nigros, mobili, notarumque serum studiosos.

Sall., Bell. Jug., c. I, l. VI.

METZ.

Imprimerie de S. Lamort, rue du Palais, 12.

1846.

FAIRE
FAIRE

DT
283
.L3

596

TABLEAU

HISTORIQUE, MORAL ET POLITIQUE

SUR

LES KABYLES,

PAR M. EDOUARD LAPÈNE,

COLONEL D'ARTILLERIE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ.

Erat genus Numidarum infidum, ingeni mobili, noverum rerum avidum.

SALL., Bell. Jug., C. X, L. VI.

METZ.

Imprimerie de S. Lamort, rue du Palais, 10.

1846.

117 283

Vignaud
4-28-30

TABLEAU

HISTORIQUE, MORAL ET POLITIQUE

SUR

LES KABYLES.

3-26-35 N.C.M.

(Extrait des Mémoires de l'Académie royale de Metz, année 1845-46.)

Il existe au cœur de l'Afrique française, et dans les états qui la bornent sur la côte de Barbarie, des peuplades d'origine mystérieuse, presque inconnue, ayant échappé à toutes les dominations antérieures, invaincues sous les turcs, écrasées par nous, dispersées dans la plupart des rencontres, mais non soumises. Ces peuplades, encore aujourd'hui, soutiennent une lutte énergique, désespérée, contre nos idées, notre civilisation, notre bien-être qui les gagne insensiblement, et doit tôt ou tard les amener à nous. Ces curieux éléments composent la population Kabyle, en apparence mal définie, et dont l'existence au sein de l'Afrique septentrionale serait, par ce fait, incomplétement déterminée. Avançons quelques données et posons certaines bases touchant cette intéressante matière. La clarté peut en jaillir et la vérité se faire jour.

Le mot Kbaïle ou Kabaül en arabe, que nous écrivons

Kobayl, Kabaïle ou Kabyle, pour les indigènes se traduit par gens des tribus, résidents, enfants d'un même père. Mais comme l'orthographe qui est Kabilah diffère sensiblement du mot Kbaïl, cette traduction ne peut être avancée sans un certain doute. Prononcé Kbaül, le mot pourrait dériver de Kabaal. Or, en hébreu, K marque la comparaison et se traduit par comme. Ainsi Kbaüle semblerait signifier *comme* ceux de *Baal,* ou, avec plus de vérité, comme Baal. Mais Baal est le nom générique s'appliquant à toutes les divinités phéniciennes mentionnées si souvent dans la Bible et connues dans l'histoire sous le nom de Belus ou de Bel. Alors le mot Kbaül serait peut-être la consécration d'une origine phénicienne. D'autres orientalistes, à cause de la grande analogie entre les langues hébraïque et arabe, en expliquant la première consonne par *comme,* traduisent le mot Bal par *citoyen, maître, possesseur.* Mais en hébreu le mot maître, d'accord avec les autres dialectes, entraîne l'idée de *puissance* ou plutôt de *domination.* Cette deuxième étymologie paraît préférable à la première. Enfin, d'après les même savants, le mot Kabl signifierait antérieur ; et un pluriel régulier de ce mot, Kbaïl voudrait dire les *antérieurs,* les *premiers,* les *plus anciens.* Au demeurant, ces différentes étymologies conduisent à peu près au même sens : c'est celui que les Kabyles attribuent à leur origine, en s'appelant comme il est dit plus haut, *gens de tribu,* sous-entendu, fixés au sol, cultivateurs — *enfants d'un même père ;* c'est-à-dire de même origine. Cette origine serait, soit celle des sectateurs de Bal ou des Phéniciens, leurs plus anciens aïeux connus ; soit, ce qui résulte avec plus de certitude de la deuxième étymologie donnée, de ce qui va suivre, et du génie du peuple Kabyle, celle de *maître, seigneur, possesseur du sol.* Suivant les Kabyles ce droit existerait de toute antiquité ; et ce titre imprescriptible et scellé par le

temps, ils l'opposent à toutes les prétentions des envahisseurs, et aux projets des ennemis de leur sauvage nationalité.

En principe, les Kabyles présentent la masse des habitants que les dominateurs romains et byzantins appelaient Barbares. Ils reproduisent, dès-lors, incontestablement une première agrégation des deux grandes souches des Libyens et des Gétules, formant, de temps immémorial les plus anciens habitants de cette partie de l'Afrique. Ils paraîtraient aussi le résultat de la fusion avec ces autocthones des émigrations successives des Arméniens, des Perses et des Mèdes mentionnées par Salluste, sur l'autorité des livres d'Hyempsal, et composant les Numides d'alors. En outre, les Kabyles réuniraient les débris des Tyriens, des Chananéens et des Palestins qui, chassés de leurs terres par Josué et les Israélites, passèrent en Libye, nom primitif de tout le continent africain, et durent, quelques siècles plus tard, y former des établissements fixes. Procope suppose qu'ils envahirent toute la région septentrionale, lui imposant avec leur pouvoir, leur langue et leurs mœurs. Cette assertion et l'affinité de l'hébreu et du punique est confirmée par Tertullien, saint Augustin, saint Gérôme et les pères de l'église d'Afrique. L'historien byzantin ajoute ce fait précis et positif : « Ces émigrés ont construit un » château-fort dans une ville de Numidie, au lieu où existe » actuellement Tigisis (entre Lambesa et Tumugadis). Là, » près d'une source très-abondante, sont deux stèles ou » colonnes hermétiques de marbre blanc, portant une ins- » cription en lettres phéniciennes gravées, et qui dans cette » langue exprime ces mots : Nous sommes ceux qui avons » fui la face du brigand Jésus (Josué), fils de Navé. » Cette trace matérielle des siècles antiques vue probablement par Procope, Gibbon ne l'admet pas sans réserve ; car l'historien sceptique, avec l'élégante ironie qui lui est si

familière, ajoute : « Je crois aux colonnes, je doute de » l'inscription et je rejette la généalogie. »

D'autres émigrations d'Orientaux auraient suivi les mêmes traces. Cette fois, d'après Léon l'africain, leur chef était Maleck-Afriki, qui conduisit une nombreuse émigration d'Arabes-Sabéens, et donna son nom à l'Afrique. Mais cette assertion serait contestée par Bochard, à l'opinion duquel se range le docteur Shaw. Suivant eux, ce nom d'Afrique dériverait du mot *férique* qui, en langue phénicienne, veut dire épi, et servirait à exprimer la grande fertilité du sol autour de Carthage. On croit reconnaître aussi dans les Kabyles, les restes des Vandales, des Huns et des Goths, échappés aux armes de Bélisaire et de ses lieutenants. On pense y retrouver, en définitive, tous les éléments, soit apparents, soit inaperçus, ayant échappé aux différentes conquêtes. Ces éléments composeraient aujourd'hui un seul groupe réuni par un langage, des mœurs et une existence politique et religieuse presque uniformes. Ces points généraux établis, discutons-les un à un.

Suivant l'opinion des auteurs et les recherches des savants, à côté des autocthones, Libyens et Gétules, noyau primitif des Kabyles, doivent figurer, en effet, les Palestins ou Philistins, et ceux-ci se reconnaissent dans le mot *Paleschtin*, par lequel les juifs d'Alger désignent ces mêmes Kabyles. La puissante tribu de Phlissa, que nous écrivons Flissa, et celle de Flitta, rappellent de trop près la parenté avec les Philistins, pour pouvoir la révoquer en doute. On observe aussi en Kabaïlie quelques traces des Moabites et des Ammonites, autres fractions des Palestins, en horreur aux juifs, comme enfants incestueux de Lot. Voués dès leur origine à l'anathème, ces peuples durent être déplacés avec violence par les Hébreux conduits par Josué, puis expulsés de leurs terres cinq siècles après, lorsque le roi David affermit la puissance d'Israël ; on retrouve la trace

des premiers dans la tribu bien connue et puissante de Beni-Moab (Bou-Mzabou). Quant aux Ammonéens, leur nom est reproduit dans Masamoun, enfants d'Amoun, en langue chaouïah ou berbère à cause du mot Mas, engendré ; ou bien en arabe dans Nasamoun (gens d'Amoun), Nas voulant dire gens. Cette désignation de Nasamoun, Hérodote et les écrivains qui l'ont suivi l'appliquent à un peuple de la Cyrénaïque. Le célèbre historien grec donne aussi aux tribus des montagnes de cette même région la qualification générale de *Kbales*. Cette découverte est précieuse. Le nom, en effet, est presque identique à la désignation moderne ; et il reproduit exactement celle qu'emploient encore aujourd'hui les Arabes pour désigner les tribus du nord de l'Afrique, ayant une origine différente de la leur, et à ce titre attachés au sol. Enfin, le mot Ben-Canaan, très-commun parmi les Kabyles, établit avec les Chananéens issus de Cham, fils de Noé, une communauté d'appellation qui semble indiquer identité d'origine.

Quant à l'émigration arabe, Léon l'africain l'établit comme un point qui n'est pas sujet à controverse. Suivant cet écrivain, les cinq tribus que le conquérant Maleck-Afriki, amena d'Égypte, simple démembrement sans doute des forces que la dynastie des rois pasteurs scythes employa à soumettre le pays, on les voit figurer longtemps à la tête des plus formidables de la contrée africaine, et constituer plus tard la population maure. Ces tribus sont Zanagra, Zeneta, Musamoda, Haouara et Gomera. Les Zenètes, les plus renommés parmi ces tribus, figurent avec éclat dans l'histoire des guerres de l'Espagne. On retrouve encore des Gomerès près de Mellila, place occupée par les Espagnols sur la côte de Maroc. Il existe réellement quelques Haouara dans la province de Médeah. Enfin, on rencontre des Zanagras dans la partie occidentale de la Metidja, au pays des Adjoutes. Au reste, tous les historiens s'accordent à établir

une certaine analogie de mœurs et de langage entre les Arabes qui conquirent l'Afrique septentrionale, après Mahomet, et les habitants de ces mêmes contrées. Bien des gens des tribus avaient de commun avec leurs envahisseurs la pratique de la circoncision. Tous étaient idolâtres ou ariens, par suite ennemis déclarés de l'orthodoxie des grecs, et dans leur fougueuse dissidence, plus rapprochés de la foi nouvelle, que des dogmes de l'église catholique. Ainsi, l'abjuration ne dut pas se faire attendre, et la ruine de la religion chrétienne au profit de l'islamisme fut rapide au pied de l'Atlas.

L'invasion phénicienne suivit l'émigration arabe. Son premier acte fut la fondation d'Utique, l'an 1520 avant Jésus-Christ. Celle de Carthage est postérieure de plusieurs siècles. Considérés par les colons du pays comme issus du même sang, les Tyriens arrivés avec Didon, acquirent sans peine le privilége de bâtir et de peupler la nouvelle ville qu'ils appelèrent Carthage. Ces enfants adoptifs de l'Afrique se bornèrent d'abord à la modeste concession obtenue. Bientôt ayant grandi en nombre et en pouvoir, ils attaquèrent leurs voisins, comme eux anciens Palestins réfugiés, et les forcèrent à chercher dans les terres, loin de l'insolente Carthage, une retraite libre et sûre. Quant aux vainqueurs, ils conquirent ou usurpèrent tout le littoral, et occupèrent les principaux points maritimes, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux Syrtes (depuis Gibraltar jusqu'au golfe de la Sydre). D'après le navigateur carthaginois Sylax, les indigènes, de son temps, étaient appelés *Marusiens* par les Grecs, *Maures* par les romains ; mots vraisemblablement dérivés du mot arabe *Moghreb* (Occident). Une portion composait aussi les *Numides* ou Nomades, du mot grec *Nomos* (pâturage).

On croit enfin reconnaître les Vandales à leur teint blanc, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, ainsi qu'une portion

de Goths et de Suèves, aux mêmes indices. On s'imagine les retrouver dans la tribu de Zouaoua (Zouaves), ainsi que les Huns dans le Ouled-Aoun. Sans pousser plus loin un rapprochement trop incertain, les Kabyles qui affectent cette physionomie, appartiennent plus surement à certaines tribus Arabes ou Syriennes. La tribu bien connue de Flissa, non loin de Bougie, en est la preuve, car le nom rappelle (nous l'avons dit plus haut), une origine orientale, et cependant ses éléments portent la physionomie indiquée. Cette portion de Kabaïlie qui forme, sous le nom d'Aoun, une variété particulière, est surtout répandue dans toute la chaîne de l'Atlas, désignée par les Arabes sous le nom de Djebel-el-Rif, qui s'étend du Maroc à la pointe de Bone. Ces peuplades parlent indistinctement leur langue naturelle et l'arabe. Plus généralement les Kabyles, n'importe les nuances qui les distinguent, groupés dans le fond des montagnes, sont partout fixés au sol, et habitent les ramifications du petit Atlas, depuis l'Océan Atlantique jusqu'aux eaux de Tunis. Autour de Bougie, qu'ils ceignent du côté de terre, les Kabyles peuplent les montagnes et les défilés presque inextricables qui se détachent du Jurjura.

Ainsi, toutes les indications qui précèdent, paraissent établir, avec la sûreté désirable, que les Kabyles sont les plus anciens habitants de l'Afrique septentrionale. L'on peut même donner pour certain, que les vieilles peuplades de la primitive Afrique, n'ont jamais quitté les retraites où, dans ce moment même, ils vivent et dominent. Les Gétules et les Lybiens durent y fuir ou plutôt y braver l'invasion des Orientaux, lesquels, à leur tour, furent reçus, puis confondus dans la famille, quand les Phéniciens civilisés, avides spéculateurs, s'adjugèrent toute la portion du littoral. Plus tard, sur ce même théâtre, la lutte terrible soutenue par Jugurtha fit pâlir l'étoile des romains, et le fond de la Kabaïlie dut en être ébranlé, mais sans entraîner aucun

déplacement réel de population. Cette guerre et celles qui avaient précédé, bientôt les sanglants démêlés qui surgirent en Afrique contre ces mêmes envahisseurs, ensuite les guerres des Vandales et l'invasion des arabes de Mahomet, enfin la domination turque, ont détruit sans doute une grande partie de la population indigène. Toutefois la portion restée sur les côtes ou dans le voisinage de l'Europe et celle qui, plus civilisée, avait bâti des villes et s'y renfermait, durent recevoir les coups les plus rudes et subir le joug des dominateurs.

Quant aux peuplades belliqueuses qui, préférant l'indépendance aux douceurs de la vie et retranchées dans les montagnes, défendirent le terrain pied à pied contre la dévorante invasion, celles-là n'ont été que rarement explorées et incomplètement subjuguées. Si la présence des Romains dans l'intérieur de l'Atlas est attestée par des ruines considérables, l'assiette de ces débris d'un autre âge indique partout des lieux de station ou des positions militaires presque défensives; d'où l'on peut induire la conséquence que le pays n'aurait jamais été dominé et latinisé. Ainsi le génie de l'indépendance et la soif d'une liberté sauvage se personnifiaient dans les âpres habitants de ces montagnes, voulant à tout prix échapper à la conquête : Libyens, Numides, Maures, Vandales, Kabyles, n'importe le nom.

En résumé, on peut affirmer que ces derniers forment la population autocthone de l'Afrique septentrionale. En outre, habitants des montagnes, ils ne peuvent être confondus avec la race Berbère. Celle-ci comprend les tribus de la plaine, errantes et nomades, qui s'étendent par delà le grand Atlas. Les gens de ces tribus portent improprement le nom de Bédouins, qu'on devrait même changer en celui de Bédaoui (littéralement paysans habitant les champs). Alors la désignation de *Bédouins* devrait embrasser indistinctement toute

la population qui n'habite pas la ville, c'est-à-dire l'arabe errant et le kabyle. On se borne à ranger sous ce nom ceux qui, semblables aux arabes de l'Orient, en ont les mœurs, le costume et parlent leur langue; c'est la population nomade qu'on rencontre jusque dans l'isthme de Suez et même dans les déserts de la Perse. Elle ne fait vraisemblablement qu'une avec les Bérébrares, peuple de la haute Égypte, avec les Guanches des îles Canaries. Les Berbères (Bédouins) combattent à cheval, les Kabyles presque toujours à pied. Tous sont armés d'un fusil; plusieurs portent un yatagan, quelques-uns des pistolets.

L'arabe pur (arabia) est parlé par les tribus errantes appelées par nous Bédouins. Un idiôme unique et particulier, mais qui change de nom suivant la localité, forme le langage des Kabyles. Ainsi, ceux des indigènes qui vivent retirés dans l'intérieur des montagnes ne parlent que leur langue naturelle; et quand ils descendent dans la plaine ou paraissent dans les villes, on ne peut les comprendre. Ceux, en petit nombre, que les affaires, la curiosité ou le hasard, ont fait frayer avec les Arabes ou les Maures entendent la langue de l'Islam et se font comprendre. Quant à l'idiôme réellement parlé par les Kabyles, il est dit Chaouïa sur quelques points de la province de Constantine; on le suppose même borné de ce côté à deux tribus puissantes, les Ouled-abd-Amour et les Klagma. Cet idiôme porte le nom de Chellah dans le Maroc, de Mezabia entre Oran et Alger et vers le désert, de Kabaïlia autour de Bougie et dans les tribus qui habitent la montagne. C'est cette dernière population formant la vraie Kabaïlie, essentiellement fixée au sol, qu'il s'agit de faire connaître, en consignant toutefois les particularités qui la rapprochent des tribus errantes et Berberes.

Une seule habitation, quelquefois une chambre unique réunit toute la famille ; en outre la vache, l'âne, le mulet. Sa forme est oblongue et avec deux pignons. Sa construction est en pierres posées à sec et non taillées, mais réunies avec assez d'art et cimentées par un enduit de bouse de vache. Le couvert est en paille, quelquefois en tuiles, mais toujours posé sur de simples branches. L'habitation a ordinairement deux combles, et la pièce faitière est supportée par un ou plusieurs piliers grossiers en bois. Le foyer occupe le milieu de l'aire et la fumée sort comme elle peut par les vides des tuiles. La famille couche par terre sur des nattes de palmier ou de jonc. Une distinction est d'avoir, aux deux extrémités, une estrade en bois ou en maçonnerie, élevée de $0^{m},66$ au-dessus du sol, sur laquelle les nattes ou des peaux de moutons sont étendues.

En d'autres cantons de la Kabaïlie, au sud d'Alger par exemple, et vers Médéah, les habitations présentent de simples cabanes encore à deux versants avec un toit surbaissé fait en chaume ou en roseau. La hauteur dépasse rarement trois mètres trente centimètres. Quelques pieux grossièrement équarris, fichés en terre, dessinent les contours des parois, et celles-ci sont formées de roseaux ou de petites branches d'arbres enduites de terre grasse et entremêlées d'un peu de paille. Ces cabanes, ou plutôt l'habitation du Kabyle s'appelle Acham. L'entrée est une porte basse que, par une sage précaution, on s'attache à tenir assez bien fermée. Les jours sont de petits trous ménagés sur les faces, et un luxe rare et cité est de les voir garnis d'un morceau de verre. En certaines localités ces cabanes sont dites nouala.

Quelques-unes sont construites et comme retranchées au milieu des broussailles, presque sans trace de culture et alors réunies rarement en villages. Ailleurs on les trouve disposées par groupes dans les vallées et sur les versants

des montagnes, auprès des fontaines et des petits cours d'eau. D'autres fois ces groupes de cabanes sont situés dans un verger planté de toutes sortes d'arbres, dont une partie sert de potager. On y voit assez généralement des ruches à miel faites avec des écorces de liége ou de roseaux liés entr'eux.

Malgré la défiance réciproque chez les Kabyles, le sentiment du danger, de l'isolement et l'intérêt de la conservation, plus que la sympathie et la confraternité, provoquent cette réunion ou le simple rapprochement de plusieurs cabanes. Assemblées par quatre ou par cinq, elles forment une sorte de rectangle dont le milieu est occupé par une cour. Alors la cabane qui donne entrée dans la cour est commune et contient le bétail, laissant au milieu un passage libre. Les autres servent pour la famille et pour serrer les récoltes. Les alentours sont en général assez propres. Un peu d'ombrage, de la verdure, complètent l'économie du paysage, qui même n'est pas sans quelque grâce; c'est comme une oasis sur laquelle l'œil se repose avec plaisir. Aussi l'imagination rêveuse aime à le rapprocher en idée de quelque localité de France connue et chérie, où sont restés des êtres affectionnés ou de pieux souvenirs. Mais, en face des scènes mouvantes qui composent la vie de camp, au milieu de l'agitation, des marches et des combats, si loin de France, sous le ciel de l'Afrique, ces ingénieux rapprochements ne sont par moins fugitifs que la trace légère sur le sable, quand vient la frapper la brise impétueuse du désert.

Les meubles ou ustensiles, pour chaque famille, sont deux pierres rondes destinées à moudre le grain, plusieurs tamis en peau de chèvre ou en crin pour obtenir la farine plus fine, un petit foyer portatif de $0^{m},33$ de diamètre. Chez les Kabyles plus aisés on voit, appuyées ou fixées aux murs de la chambre, des espèces de jarres pour serrer les provisions; elles sont en terre glaise séchée au soleil, hautes

de deux mètres, larges, diamètre moyen, de 0, 50c. On y trouve aussi quelques jattes pleines de lait, des pots de miel, de beurre, le plus souvent rance; dans les coins, de l'orge et en certains cantons rapprochés des villes ou mieux cultivés, quelques tas de pommes de terre d'une très-petite espèce. Le complément de l'habitation d'un kabyle est la possession, seul ou en commun avec d'autres familles, d'un grand trou de forme tronc-conique, espèce de silo (matmoura, que nous prononçons matamore) pratiqué en terre pour serrer les grains, les légumes, les fruits. Les pauvres privés de cette ressource se cotisent pour louer un silo aux plus aisés qui font de ce prêt une industrie.

La vie est des plus frugales et sans luxe d'aucune sorte, même chez les riches. Ainsi que l'historien romain le disait des Numides, les Kabyles sont très-sobres et mangent pour satisfaire leurs besoins, jamais leur sensualité. Les aliments sont le pain fait par les femmes ou plutôt la galette cuite sous les cendres ou sur la plaque d'argile, citée plus haut, enduite d'huile rance. La farine provient du grain écrasé entre les deux pierres servant de meule. Elle est mise en œuvre souvent sans être tamisée mais simplement broyée, puis délayée dans l'eau. Les autres mets sont du lait, du miel, du beurre, mangés avec le pain, des figues trempées, ainsi que le pain, dans de l'huile rance en guise de sauce. On consomme aussi quelques légumes ou graines, tels que les fèves, les courges, les melons, les lentilles, les pois chiches, les navets, les oignons, l'ail, tous objets cultivés sur place. Les Kabyles mangent les fruits de leurs arbres, et ceux qui croissent dans les haies. Ils font venir du raisin dont l'excédant, ainsi que celui des figues, est séché au soleil pour les provisions d'hiver. Le maïs est aussi un produit du pays que les Kabylles mangent grillé. Ils consomment en outre du riz, mais qui provient du dehors, rarement de la viande.

Chez les riches, on la cuit sur une petite broche ou longue aiguille (seffond) tournant à la main sur deux pierres au-dessus du foyer. Chez les pauvres, la viande pour cuire est posée tout simplement sur des charbons. Cette grillade retient une odeur fétide et un goût amer dont le kabyle s'accommode parfaitement.

Le plus grand régal consiste dans le mets appelé couscoussou, dont la matière principale est de la mie de pain ou de galette, roulée par petites boules comme des grains de blé. On la reçoit dans un plat en forme d'écumoire, qui surmonte un pot de terre, contenant de la graisse de mouton ou de mauvaise huile, des tomates, de la courge, des oignons, des pois chiches, du piment, des herbes aromatiques, des viandes, ordinairement de mouton, de bouc, quelquefois de la volaille, coupées en morceau. La mie de pain cuit ainsi à la vapeur du mélange réuni dans le pot inférieur. Après la cuisson le tout est versé dans un grand plat de bois, que l'on place au milieu des convives. Ils mangent par terre, les jambes croisées, et se servent de leurs doigts pour puiser dans le plat, la main gauche servant comme d'assiette, la droite portant les aliments à la bouche. Une cuiller même de bois est du luxe. La viande est saisie de même et chacun la déchire à belles dents.

L'eau est la seule boisson; à la fin du repas, la cruche qui la contient passe à la ronde. Le vin en public est exclu, mais la conscience est assez tolérante à l'écart pour les boissons fermentées, pourvu qu'elles affectent tant soit peu la couleur blanche. La plupart des chefs Kabyles apprécient à sa vraie valeur et savourent le rhum ou l'eau-de-vie, et dans plus d'une occasion la loi du prophète est franchement méconnue. Quelquefois, pour sauver les apparences ou mettre la conscience plus en repos, ils boivent ostensiblement des liqueurs fortes; quand, par exemple, leur estomac, suivant eux, étant affaibli et éprouvant du malaise, ils prétendent

le rétablir par ce remède d'une espèce nouvelle. Alors ils ne s'arrêtent dans ces libations hygiéniques que lorsque l'estomac soulevé rejette, en effet, tout ce que cet acte d'intempérance y accumule d'excessif et de malsain.

Plus riches et plus fastueux que les Kabyles, les Berbères ont de temps à autre des galas d'apparat; par exemple, lorsqu'ils traitent un chef considérable, ou quelque étranger de distinction et sa suite. Un veau, un bélier, un bouc entier est la pièce principale de ce luxueux festin ; c'est presque un repas homérique. L'animal est tué et écorché sous les propres yeux des convives, qui peuvent déjà savourer en espérance toutes les douceurs du régal, et la peau est offerte au plus élevé en dignité comme marque de considération. Cette fois c'est un grand bâton passé au travers du corps de l'animal qui sert de broche, et deux hommes de la suite de l'amphitrion, tenant le bâton chacun par un bout, font rôtir sur un grand feu l'animal tout entier. On ne peut leur refuser une grande habitude de leur art et la cuisson est partout égale et à point. A ce terme, il n'est pas rare que l'un des assistants, pour faire preuve de force et d'adresse, saisissant le bâton par un des bouts et après l'avoir agité en l'air ainsi que son fardeau, ne fasse rouler la pièce rôtie aux pieds des convives, sur la terre nue qui sert de table. Chacun avec ordre et suivant son rang, porte une main plus ou moins avide sur l'objet monstrueux étalé et en arrache un lambeau. Il est juste de dire que si l'œil est peu récréé, la cuisson remplit si bien toutes les conditions que l'appétit et le goût sont très-convenablement satisfaits et que l'estomac reconnaissant impose silence à la critique.

Dans les tribus en général, en particulier chez les Kabyles, les heures des repas sont mal déterminées, et l'on mange quand les aliments sont prêts; alors la famille est réunie et le repas se fait en commun. A l'époque du Ramadan, comme chez tous les Musulmans, le jeûne est de

rigueur pour tout individu au-dessus de quinze ans. Cette condition, d'être appelé à jeûner, est la limite de l'adolescence. Le repas unique de la journée n'a lieu qu'après le coucher du soleil. Par respect pour les coutumes, les postes français, armés d'artillerie indiquent l'heure réelle en tirant un coup de canon. Les tribus les plus hostiles, autour de Bougie, adoptent avec soumission ce signal pour faire leur repas. Une seule, celle de Mezzaya, est encore rebelle à cette attention religieuse des Français.

Le vêtement ordinaire de l'homme est une tunique de laine posée sur la chair (tadjellabl) et fabriquée par les femmes. Cette espèce de chemise, sans col et à manches larges, ne descend qu'à mi-jambe. Elle a un ouverture dans le haut pour passer la tête et deux autres sur les côtés pour les bras. Ce vêtement est flottant ; d'autres fois il est lié aux reins par une corde qui sert de ceinture. Par-dessus la tunique est le manteau appelé bernous ; il tombe jusqu'aux pieds et présente à sa partie supérieure un capuchon se rabattant en arrière à volonté. Le bernous est inséparable du kabyle, qui le porte en hiver et en été, le jour et la nuit. Il faut être dans la dernière abjection, ou réduit à la plus profonde misère pour n'en avoir pas.

Le kabyle a pour le bernous un respect traditionnel ; c'est un meuble qu'il tient de son père, qu'il lègue à son fils. Aussi ce vêtement est-il le plus souvent froissé, déchiré, presque toujours dégoûtant de saleté, repoussant de mauvaise odeur.

La coiffure est une simple calotte rouge ayant par-dessous un tissu blanc dont on ne voit que le rebord extérieur. Ce tissu posé sur la tête peut s'ôter et se laver. Le kabyle marche généralement pieds nus. Si on le voit par hasard chaussé, c'est d'une simple peau de bête fraîchement abattue ; il s'en enveloppe les pieds et la maintient au moyen d'une

lanière ou de plusieurs tours de corde faite de fil de bernous. Voilà le suprême genre de la chaussure (erkas).

Le scheik, ou celui dont l'état d'aisance permet plus de luxe, ce qui est très-rare, porte comme les Arabes du désert une chemise de lin sur la chair (kamedja en arabe, en kabyle takandour), ensuite la tunique, et par-dessus le haïck. Celui-ci est une immense couverture de laine ou de fil d'un mètre au moins de large et de cinq à six mètres de long. Ce vêtement, qui enveloppe et drape avec une élégance remarquable, donne une grâce et une majesté particulières à celui qui le porte. C'est ce genre de robe qui frappe dans les statues antiques, que l'on retrouve dans les costumes tragiques représentant des Grecs et des Romains.

Chez le kabyle, le haïck se pose sur la tête et y est fixé par une corde de laine brune ou de poil de chameau, formant quatre tours au plus les uns au-dessus des autres en façon de turban. Ce même scheik et en général les cavaliers qui composent une sorte d'aristocratie parmi les Kabyles, moins par la naissance que par leur état d'aisance et leur bravoure, ont pour chaussure, soit des babouches, soit des bottes larges imitant les housseaux des chevaliers du moyen-âge. De longs éperons sont mal fixés dessus, mais encore dans les grandes occasions, en tenue de combat par exemple, et quand on marche à la guerre.

Le vêtement des femmes est une tunique en toile (tamelhast); elle ne dépasse pas mi-jambe et se fixe par des plis à la ceinture au moyen d'une corde de laine (abbagous). Sur leur tête est un mouchoir, les bouts pendant en arrière. Les cheveux qu'elles conservent longs et nattés sont réunis dessous par un nœud. Les femmes pauvres laissent tomber leur chevelure qui flotte alors au gré des vents. Plus recherchées dans leur coiffure, les riches portent une calotte de soie; le mouchoir sert alors de bandeau. En général, elles marchent pieds nus; quelques-unes plus

considérables ont une chaussure. Par un instinct de coquetterie grossière, elles se parent à leur façon ; ainsi à leurs oreilles pendent de grands anneaux le plus souvent en cuivre ou en fer. Plusieurs s'en mettent autour des jambes ou des bras ; c'est peut-être un indice que la femme est assujettie à son mari et presque son esclave. Les incroyables suspendent à tout prix à leur cou une espèce de collier de verroterie ou de corail que des colporteurs forains, ordinairement des Juifs, vendent très-cher.

Les femmes se teignent, avec du henné, les ongles, le dedans des mains et le dessous des pieds. Plusieurs portent des dessins de différentes couleurs sur le front et au bras. Ce tatouage présente généralement une croix faite avec une grande régularité. Cette pratique est très-ancienne chez les femmes kabyles et parmi les hommes eux-mêmes. En voici l'origine présumée : les Vandales s'étaient rendus maîtres du pays ; chrétiens (Ariens), ils n'exigeaient aucun tribut des chrétiens ; chacun voulut donc passer pour tel afin de s'affranchir de l'impôt. Dès ce moment tous les chrétiens se mirent à porter ces marques de la croix pour se distinguer des autres. Cette coutume, que leurs descendants pratiquent encore aujourd'hui, sans savoir pourquoi, est une nouvelle présomption que les Kabyles sont les vrais successeurs des plus anciens habitants de l'Algérie.

Le kabyle a la taille moyenne, mais plus haute que basse, le teint brun, quelquefois noirâtre. Ses cheveux sont foncés, lisses, rarement blonds. Les hommes sont maigres et fortement musclés ; ils ont le corps grêle, élancé, très-bien fait. Leur tournure élégante imite celle des statues antiques. Les traits du visage, quoique singulièrement expressifs, n'ont point la beauté du profil des arabes, et leur tête est en général ronde, mais ils sont remarquables par

de belles dents et de beaux yeux. La prunelle est ordinairement d'un bleu clair et rappelle l'éclat du bronze antique. Quoiqu'ils soient ridés de bonne heure, à cause du soleil qui dessèche la peau, les habitudes guerrières, le genre de vie actif, agité, les préservent des infirmités de la vieillesse qui ne s'aperçoit chez eux que par la blancheur de la barbe et des cheveux. Celle-ci en général peu fournie n'est point conservée longue comme celle des Maures. Ils se rasent la tête moins une touffe de cheveux (ketaïa) laissée sur la partie supérieure. Morts, c'est par là, suivant les croyances d'un grand nombre, que l'ange les saisit pour les transporter au paradis que leur religion promet.

Les Kabyles sont vains, fiers, entêtés par absence de civilisation et par instinct de force physique. Ils se montrent à la fois ignorants et fanatiques, capricieux et méchants, fourbes et voleurs. Ils sont indépendants, insoumis par caractère, se disent avec orgueil Kabyles, et expriment avec force qu'ils n'ont jamais été subjugués et ne peuvent l'être. Ils sont braves et entreprenants par habitude d'être toujours en guerre, remuants et belliqueux par activité, batailleurs par force musculaire ou par désœuvrement, gais par instinct, sans soucis par incurie ou par ignorance. A cause de leur séjour dans les montagnes reculées, couvertes de neige une partie de l'année et presque sans communication, le contact entr'eux est difficile, avec les étrangers presque nul ; de là résulte un état demi-sauvage. Constamment en défiance les uns des autres, ils cherchent à se nuire, à se détruire, et se livrent à leurs penchants haineux, farouches, vindicatifs. Ils sont faux, soupçonneux, s'exaltent, s'apaisent tour à tour. Par suite de leur défiance et de l'état de crainte constante entr'eux, toutes les ressources de leur esprit, et ils sont loin de manquer de conception, de finesse et d'astuce, tendent à promettre pour tromper,

ruser, échapper, se livrer au premier caprice de leur esprit vagabond, irrésolu. Ils sont, en un mot, *insaisissables* comme les Numides leurs aïeux.

Leur jalouse indépendance n'est que la passion immodérée du vol, la pratique absolue du brigandage. On les voit abandonner subitement les montagnes pour se ruer dans la plaine et la piller. Quand ils savent qu'une caravane doit passer sur leurs terres ou dans le voisinage, c'est pour eux une occasion recherchée, une fête, de se concerter pour fondre sur leur proie, tout enlever ou tout détruire, sans quartier, sans pitié. Le partage des dépouilles est toujours le motif de scènes violentes et souvent ensanglantées. Rien de plus atroce que le sort qu'ils faisaient subir aux bâtiments, n'importe le pavillon, en danger ou naufragés sur leurs côtes inhospitalières. D'abord, ils les attiraient à terre par l'espoir trompeur de leur prêter secours ; en réalité pour se ruer sur eux, piller la cargaison, démolir le bâtiment, égorger l'équipage. Ici les chefs les plus influents et en apparence les plus sages, donnaient l'exemple de la plus noire férocité.

Cette habitude du crime les rend cruels. Ils sont même entr'eux, de tribu à tribu, ennemis sans pitié. Ils répandent le sang comme par besoin et l'on dirait avec une ineffable jouissance. Les femmes partagent ces sentiments, et des prisonniers ont été mis en lambeaux par elles. La fourberie, le mensonge étant en honneur et constituant à peu près toute la politique des Kabyles, il y a ingénuité, faiblesse, erreur déplorable à compter sur leur parole ; le plus mince intérêt, le caprice, la méfiance surtout, les porte à la violer. Aujourd'hui encore, chez eux, c'est *la foi punique*.

A côté de ces sentiments cupides, souvent atroces, les Kabyles éprouvent comme un instinct de nationalité naïve, franche, touchante, qui fait que leurs montagnes, leurs tor-

rents, leurs habitations, la tribu dont ils se proclament les enfants (beni) ou les gens (aïd), occupent leur esprit avant tout. S'ils s'en éloignent, c'est par troupe, comme pour s'encourager par l'exemple. A leur tête est un marabout, espèce de sauve-garde, dont la présence justifie en quelque sorte ou plutôt sanctifie le projet. Ils rentrent chez eux escortés de même, à moins que la guerre ne menace la tribu. Alors au premier signal, n'importe la position et la distance, les Kabyles quittent tout. La présence même du marabout protecteur ne peut les retenir; ils volent au soutien des leurs et la défense du foyer devient pour eux une obligation, une loi sacrée.

Malgré la fierté farouche et la sauvage indépendance qu'ils affectent, malgré leur éloignement pour se plier à la civilisation, l'intérêt ou le sentiment du besoin, avant tout celui de la conservation, les forcent à reconnaître la supériorité des nations plus éclairées, des Français surtout, et à en apprécier la longanimité, les mœurs douces, les lois protectrices. Ainsi des Kabyles parmi les plus hostiles autour de Bougie se présentent résolument, armés ou non armés, aux avant-postes, s'abouchent avec nos soldats, demandent sans façon à entrer en ville et l'obtiennent, pour y chercher du travail et du pain, et quelquefois des remèdes contre les maux qui les affligent. Les malades des tribus se remettent avec confiance en nos mains, et heureux d'être reçus dans nos hôpitaux, exploitent à fond notre humanité. Guéris et rentrés au sein de la famille, on les voit reprendre leurs premières habitudes, c'est-à-dire tendre des embuscades aux éclaireurs, assaillir et achever les hommes isolés, surtout tomber à l'improviste sur nos troupeaux et les enlever, reconnaître enfin les bienfaits par le vol et le meurtre. Ces actes, ils les commettent sans aucune haine bien définie, par simple passe-temps, par un amour instinctif de guerre, de rapine et de brigandage.

Le respect pour le père et la mère à toutes les époques de la vie est grand, et le pouvoir sur leurs enfants reste entier. Le mari est le chef de la famille et maître absolu. A son défaut, c'est le fils aîné. Celui-ci figure alors dans les assemblées en l'absence du père; mais si le chef de famille est présent, les fils n'ont plus le droit de s'y montrer. Cette autorité du père ou du mari se manifeste à tous les instants, en public comme dans l'intérieur de la cabane. Il paraît constant qu'en certains cantons, cette autorité est si entière que le chef de famille peut menacer, frapper, tuer même une femme rebelle, un fils désobéissant. Plus communément il se borne à bannir celui-ci de sa présence en l'expulsant avec éclat du domicile paternel pour un temps déterminé. Quant à la femme, la répudiation sans retard comme sans pitié est toujours permise.

Ce respect du Kabyle et en général de l'homme des tribus pour l'auteur de ses jours, s'adresse à un degré encore plus marqué à l'aïeul et à l'aïeule, laquelle est rangée sur la même ligne que l'homme. Ce sentiment va jusqu'à invoquer leurs mânes après leur mort. En principe, même les vieillards dans les tribus, surtout dans la famille, sont l'objet non-seulement du respect ordinaire mais d'une sorte de vénération et de culte. Dans un pays privé d'annales et où nul ne se mêle d'écrire, où les traditions se propagent de génération en génération par de simples récits qui restent gravés avec une fixité remarquable dans la mémoire des survivants, est-il étonnant que celui qui a le plus appris, le plus fait, le plus raconté, par suite le plus occupé la veillée, le plus captivé l'attention et satisfait les esprits ardents et les imaginations exaltées, trouve des intentions bienveillantes, des oreilles attentives et une soumission respectueuse et reconnaissante. Dès-lors, l'affaissement du vieillard atteste des forces souvent épuisées au service de la tribu. L'abaissement de ses facultés, même son état d'i-

diotisme, le rendent, telles sont les mœurs, plus touchant et plus respectable. C'est pour les Arabes comme un principe de séparation de l'intelligence d'avec la dépouille terrestre. C'est un acheminement vers cette autre vie si fêtée par le kabyle, le berbère et tout bon musulman. Ce culte instinctif doit peu étonner, parce que toute sensuelle, cette vie présente un contraste absolu avec l'état abject et malheureux de l'homme des tribus ici-bas. Elle devient à ce titre le véhicule le plus puissant de son courage, et le paradis de Mahomet, suivant l'expression énergique du kabyle, est le prix du sabre.

Un kabyle est libre d'avoir, suivant la loi du prophète, quatre femmes, jamais au-delà. Il en a rarement plus de deux, ne pouvant en nourrir davantage. Le divorce est non-seulement permis, mais très-commun. Le mari peut renvoyer sa femme et cela sans motif réel de plainte, par dégoût, souvent par seul caprice. Il lui suffit d'aller trouver le marabout, l'imam ou le taleb et de lui exposer la raison qui le détermine. Cette formalité remplie, l'homme ordonne à sa femme de s'en aller. Son devoir est d'obéir et de rentrer chez son père avec les seuls objets dont elle est vêtue. A son tour elle peut demander son émancipation pardevant le même personnage, à l'arrivée de sa rivale. Plus simplement, elle s'y détermine à la suite de quelque scène violente ou de mauvais traitements du mari. Cette fois encore la répudiée retourne chez son père, à moins qu'elle ne trouve sur-le-champ un autre mari qui lui donne une position et la relève en quelque sorte de sa disgrâce. C'est seulement dans ce cas que le prix compté par le premier mari pour l'obtenir est exactement rendu par le nouvel époux. Si la femme divorcée ne peut retrouver un mari, elle fait le métier de femme publique de l'aveu et sous les propres yeux de ses parents. Non contents de favoriser la débauche d'une fille ou d'une sœur répudiée (tennebra) et de partager le prix du déshonneur, ils

appellent les étrangers, les attirent à eux et leur livrent la maison par ces seuls mots : « Fille, préparez la couche de l'étranger. »

Quelquefois par luxe d'infamie, on les voit rester à la porte de leur demeure, armés de fusils, pour écarter les importuns et les indiscrets. On assure qu'en certains lieux, à Ouled-Tlemzadz, par exemple, peuplés de cavaliers, ils font un honteux trafic de leurs femmes. Non-seulement ils permettent de recevoir les amants pendant leur absence, mais ils portent le soin, retournant au logis, jusqu'à pousser de grands cris et à tirer des coups de fusil pour prévenir le couple infidèle, afin que l'amant s'échappe à temps, et que les apparences soient sauvées.

Un étranger arrivant dans une tribu kabyle, est accosté par un officieux qui lui demande s'il est de passage *pour la mosquée*. Sur sa réponse affirmative, il est conduit, reçu, logé, hébergé, aux frais du public, qui s'empresse de pourvoir à ses besoins, sans trop s'inquiéter du lieu et du but de son voyage. Si l'étranger est de passage *pour une femme*, l'officieux lui indique la tennebra, qui le reçoit moyennant salaire.

Les jeunes filles sont surveillées et gardent, grâce à cette précaution, leur chasteté ; sinon, elles seraient gravement compromises, et leur vertu courrait grand risque de faillir. Les filles sont nubiles à douze ans ; on en voit se marier à dix ; les garçons à quinze. Les femmes vont à visage découvert, les jeunes gens peuvent donc les voir, les aimer et chercher à leur plaire. Les amants se concertent alors pour obtenir d'être unis et préparer toutes les conditions dans ce but. Mais s'il existe dans la famille un parent ou un allié plus ou moins éloigné, celui-ci devient époux de droit, et la fille est forcée de l'accepter. C'est ainsi que les portions de tribu augmentent, et que les familles croissant en nombre conservent l'autorité et le crédit.

L'accord étant passé entre la jeune fille et l'amant, ce dernier fait la demande au père qui, de suite, fixe ce que l'époux doit donner en argent, ou l'équivalent en bestiaux, en prenant pour base la beauté et les qualités de la jeune personne, le degré d'amour, le crédit et la fortune du prétendu. Le marché conclu, le père et le futur se présentent devant le marabout, lui expliquent la convention ; il l'approuve ou la conteste suivant son gré ou son caprice, et exige une composition. Ce point réglé, le père, un chargé de pouvoir de la femme, et un du futur se rendent au domicile de l'épouse avec une nombreuse escorte de piétons et de cavaliers. Ils la conduisent devant le marabout où le prétendu arrive de son côté. Le marabout les unit suivant le rite adopté pour les autres musulmans, c'est-à-dire en prononçant la formule d'usage extraite du code religieux, complément du Koran (Sonna), et ne néglige jamais de se faire payer.

L'époux quitte alors le cortége et rentre chez lui pour y attendre sa femme. Elle y est amenée le jour même par l'escorte grossie des femmes et des filles de sa connaissance. Le mari fait ses premiers cadeaux ; ce sont des bagues, des vêtements ou tout simplement de l'argent monnayé dans la valeur assez modeste, suivant la fortune, de cinq à cinquante francs. Les conviés font aussi leurs cadeaux, mais au mari seulement. On se livre alors aux réjouissances et plaisirs : les danses, les chants, les coups de fusil. Le festin suit. La cuisine est raffinée. Rendu plus délicat, le couscoussou reçoit du piment noir et l'on y ajoute des pois chiches. Des tranches de pain frites dans l'huile composent l'entremets (rifd). Le complément de la chère est de servir aux convives du lait caillé.

Ces fêtes, dont l'époux ou ses parents font les frais, peuvent durer un ou deux jours, rarement trois. Dans quelques localités, une singulière condition détermine le

départ réel des conviés. Une orange, un citron, une grenade, ordinairement un œuf, placé comme but à une certaine distance, doit être atteint et brisé d'un coup de fusil. Cette condition difficile à remplir et qui indique combien le tir et l'adresse sur cette arme sont en honneur, peut rendre le séjour des invités assez dispendieux pour le père et la représentation fort incommode pour l'époux. Elle est quelquefois remplie de suite ; le troisième jour, avons nous dit, est le terme de grâce.

Le mariage se consomme le même soir, aux premières heures de la nuit qui suit l'arrivée du cortége, au bruit des chants de joie et au son des instruments. Une demi-heure est donnée au mari pour tout délai. Alors il rejoint ses compagnons, reçoit les félicitations et partage leurs jeux. La nécessité d'un délai plus long pour se proclamer mari est réputée chose disgracieuse. Elle fait dire de lui qu'il n'a point d'amour, c'est-à-dire qu'il n'a point d'âme, de souffle (ma-andou-chi-neffa). Cependant la jeune femme ne quitte pas la chambre ; elle y reçoit la visite assez inopportune mais obligée de ses amies, qui s'inquiétent d'abord avec une curiosité empressée et fort peu décente de ce qui vient de se passer. Elles s'en assurent même, puis étalent effrontément à l'extérieur les preuves de leur conviction. Convaincu à son tour, le public se met à pousser les cris de joie habituels des Arabes : You ! You ! You !

Même sur le point de devenir mère, les femmes n'en continuent pas moins à travailler, et cela jusqu'au dernier moment. Alors se présente quelque matrone improvisée, ordinairement une voisine, n'ayant aucune théorie, mais experte par sa propre pratique ou l'habitude. Elle remplit les conditions de sage-femme et s'en acquitte assez bien. En général ce service est réciproque et non rétribué. En certains lieux, quand l'enfant vient au monde, la coutume

est de frotter tout le corps avec du beurre, puis de le faire chauffer devant un bon feu en le retournant plusieurs fois. Est-ce pour donner plus de souplesse aux membres ou pour rappeler à l'enfant que, né pasteur, il doit vivre tel? Plus communément le nouveau-né est plongé dans l'eau, essuyé et remis à sa mère qui le nourrit de son lait. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on la voit confier ce soin à une voisine officieuse, et le lait de chèvre supplée le plus souvent à l'insuffisance de celui de la mère.

Quant aux noms donnés aux enfants, les Kabyles, pas plus que les Arabes et le reste des Musulmans, n'usent des noms patronimiques. Le troisième jour de la naissance, les parents et les amis sont réunis pour procéder à l'acte important de donner un nom. On les régale, puis les vœux sont exprimés et les avis écoutés. On tombe enfin d'accord sur le nom. Tout en respectant les prescriptions de la loi ou de l'usage, on adopte les noms les mieux appropriés aux pronostics des marabouts, des devins et des vieilles matrones, touchant l'avenir politique, guerrier ou religieux du nouveau-né. Les noms de femmes surtout devant exprimer les grâces, la beauté, le bonheur futur, exigent une attention, un calcul particulier.

L'enfant n'est jamais circoncis avant six ans ni plus tard que dix. Bien que l'opération soit alors fort douloureuse, on ne donne aucune raison de ce retard; à moins que de la sorte le vrai croyant ne conserve plus sûrement la mémoire de cet acte religieux. Arrivé à quinze ans, l'enfant kabyle compte réellement dans la tribu. Alors le jeûne prescrit par la loi lui est imposé. Ce dernier privilége le rend membre de la société kabyle et il peut se marier.

Les femmes non-seulement ne se cachent pas le visage dans leur intérieur ni dehors, mais on leur permet de recevoir, avons-nous dit, les étrangers, et loin que la pudeur s'en effarouche, elles en recherchent ou en accueillent très-

bien l'occasion. Ceci paraît opposé aux préceptes du koran que suivent scrupuleusement les Maures et les Turcs. Ce droit pour les femmes kabyles d'aller à visage découvert indique sans doute un reste de liberté permise aux peuples non subjugués, interdit ou contraire aux vaincus par leurs dominateurs. On voit aussi les femmes paraître à toutes les fêtes, y prendre part, se mêler avec les hommes et assister aux divers exercices dont le principal est le tir à la cible. Les femmes marchent au combat avec leurs maris, leurs frères et au milieu de la mêlée les encouragent par leur présence, les excitent par leurs cris comme nous le verrons tout-à-l'heure. Elles ont un goût prononcé pour les chants et pour la danse qui du reste n'est que la danse ordinaire des mauresques (ehtah).

En certains cantons du Maroc, elles partagent avec les hommes la danse guerrière dite *Sgara* qu'elles exécutent en tenant à la main des yatagans et des fusils, et en faisant avec ces armes de rapides moulinets que suivent les mouvements du corps. La danse a toujours lieu au son de ce genre de disque ou tambour dont la forme est connue (Tobbel) et aux accords d'un instrument à vent, espèce de haut-bois appelé Zerna ou plutôt Ghaïlha. Dans beaucoup de localités les femmes sont blanches et d'une grande beauté ; la crainte d'avoir des enfants mulâtres fait que les hommes n'y épousent point de négresses. Celles-ci, d'ailleurs, sont en très-petit nombre dans les tribus.

La jalousie des Kabyles, en apparence excessive comme chez les autres arabes, n'y rend pas la conduite des femmes meilleure, et beaucoup sont infidèles. En principe, esclave du mari, vivant dans la contrainte, dans l'assujettissement le plus absolu, par un rapprochement d'idées très-naturel, quand cet appui, cette gêne ou ce joug cessent ou sont écartés, n'importe les motifs, la femme se croit entièrement libre de ses actes. Mais cette liberté inaccoutumée l'étonne ;

l'embarrasse. Emancipée ou se livrant presque par ordre à l'infâme métier de tennebra, c'est un autre homme qu'elle recherche, qu'elle sollicite avec un abandon, une confiance naïve. C'est un appui, un protecteur qu'elle désire. C'est un nouveau maître qu'elle consent à s'imposer. L'homme en effet est le maître incréé de la femme kabyle.

Les jeunes filles des tribus sont loin elles-mêmes d'être irréprochables et souvent leurs parents et les propres frères vendent leurs faveurs à prix d'argent. L'avidité qui caractérise la race kabyle est pour la femme une grande cause de dépravation. Malgré cette tolérance intéressée, le mari, s'il la soupçonne, et que cela soit connu du public, doit s'en défaire par le divorce. S'il la prend en flagrant délit, il peut se venger sur elle et le séducteur ; dans ce cas, il est absout de toute peine corporelle, mais doit payer une amende. S'il ne les tue pas l'un et l'autre, on le déclare infâme ; en outre il est condamné à payer l'amende.

Un certain respect entoure cependant les épouses et surtout les mères chez les Kabyles, à l'opposé de l'état secondaire et presque abject où sont les femmes parmi les Arabes et les Africains en général, et ceci mérite toute notre attention. Lella Gouraiha, sainte fille kabyle, était à Bougie l'objet d'un culte ancien et respecté, et la chapelle qui décorait encore, à l'arrivée des Français, la cime brumeuse de la montagne de ce nom, était le lieu d'un pélerinage renommé, dont les prestiges et les merveilleux résultats retentissaient au loin.

Les Kabyles attachent même à l'état de la femme, je ne sais quoi de particulier, de mystérieux, de providentiel, qui rend son influence grande dans la famille et son intervention parfois très-relevée dans les affaires de la tribu. Rappelons-nous que la femme kabyle vaque aux travaux les plus pénibles, qu'elle suit son mari à la guerre, partage ses périls, s'engage dans la mêlée, excite, encourage, exalte le guer-

rier et lui apporte des aliments, soigne ses blessures, contribue à l'arracher à la mort, et, s'exposant avec courage, peut quelquefois ne pas lui survivre.

La tribu kabyle (harch) porte, soit le nom d'un individu qui en est regardé comme la souche, le père (Beni Messaoud, fils de Messaoud), soit d'une montagne comme Toudja ou même d'une source d'eau abondante (Ebbalarg). La tribu est divisée en un certain nombre de Krarouba (fruit du caroubier qui renferme plusieurs grains), ensuite en petites fractions ou villages (taddarts) chacun pour l'ordinaire habité par les gens d'une même famille. Le krarouba comprend deux jusqu'à six et même un plus grand nombre de taddarts, et la tribu de cinq à douze kraroubas. Celle-ci est rarement au-dessous de cent cinquante à deux cents hommes portant fusil, ce qui suppose une population de cinq à six cents habitants. Chaque agglomération d'individus, depuis la taddart, a un chef. Si le village ne comprend qu'une famille, le doyen-d'âge en est ce chef; il le devient de droit et sans élection. Dans le cas contraire il y a choix et l'on porte au commandement un autre individu, quelquefois l'un des plus jeunes, surtout s'il appartient à une famille considérable. Pour le krarouba, l'élection est de rigueur. Elle peut faire désigner le plus ancien mais en général le plus prudent, le plus sage, le plus vaillant. Il prend le nom de grand scheik (amghar).

Quant à la tribu, le grand scheik (mezouar) est élu par les chefs du second ordre. Le choix est préparé, le candidat désigné, et le jour de la convocation fixé dans une réunion préliminaire qui se tient ordinairement au marché de la tribu. Au jour déterminé, on se rend sur un terrain public spécial pour l'élection (tignit). Le personnage appelé par son âge ou son rang à diriger en quelque sorte la délibération ou plutôt celui qui a le plus d'habileté à parler

et à régler les débats, interpelle en ces termes l'assemblée assise en rond et pour le moment calme et attentive : « Enfants (beni) de la tribu, un tel vous convient-il pour scheik? » Cet appel est répété trois fois ; dans l'intervalle, les débats sont permis, les réclamations écoutées, quelquefois accueillies. La nomination est faite à la majorité des suffrages, ordinairement par acclamation, puisque d'avance on a arrêté son choix. Une fois proclamée, tout contrôle est défendu et une réclamation tardive peut entraîner sur-le-champ condamnation à l'amende. L'arrêt est prononcé par le nouveau mezouar qui, dans certaines localités, suivant le cas, dit-on, peut porter l'esprit de règle et la rigueur de l'autorité jusqu'à faire appliquer la peine du bâton. Une prière d'actions de grâce (fetsah) suit l'élection. Elle exprime des vœux en faveur de l'élu, et appelle les bienfaits du ciel sur la tribu. Dans les trois jours, quelquefois le jour même ou le lendemain, de nombreux visiteurs viennent complimenter le nouveau dignitaire. Il est tenu de les recevoir et de les traiter.

Ainsi la dignité de mezouar est temporaire et rarement maintenue longtemps à celui que le choix de ses pairs y a élevé. Quand il a démérité ou provoqué par sa conduite la haine ou la vengeance, une nouvelle assemblée est demandée. Le mezouar y est publiquement accusé ; et si les charges sont concluantes, on le dépose et un autre prend sa place. La plus longue durée de ces fonctions est de un à trois ans. A cette limite, le plus méritant doit se résigner à être remplacé. L'élection n'est pas toujours aussi pacifique. Elle peut devenir longue, orageuse, ensanglantée, Elle peut encore créer des rivalités et des rancunes qui donnent lieu à des conflits qu'on ne termine qu'à coups de fusil. Les membres de l'assemblée, en effet, ne se séparent jamais de leurs armes, et pendant cette délibération, ils conservent l'air fier et menaçant.

Dans quelques kraroubas, suivant les coutumes et des idées plus raffinées d'indépendance, les chefs sont changés tous les trois mois ou bien tous les six mois ou tous les ans. Ainsi chaque chef de famille ou membre actif de la tribu, reconnu homme de sens et de vigueur, peut devenir mezouar à son tour. Malgré ses périls, cette charge est toujours enviée parce que l'on y trouve quelque avantage, autre même que celui du crédit et du pouvoir. Cette organisation politique de la tribu, avec ses divisions et ses sous-divisions, y constitue une sorte de république où la puissance est aux mains de chefs électifs et amovibles. A son tour, la réunion des tribus compose comme une confédération en apparence organisée dans l'intérêt commun, en réalité anarchique; car ces éléments restent presque toujours en dissidence ouverte et même en guerre entr'eux; situation tempérée cependant par quelques faibles garanties de trêve, comme il sera dit plus bas. Ces éléments sont prompts à se lever en corps au cri de guerre contre l'infidèle (el-djehad) alors réputé ennemi commun. Au milieu de ces débats toujours sanglants, les chefs les plus influents, en principe les plus braves ou les plus riches, s'emparent de l'autorité. Les marabouts l'exploitent plus habilement encore à leur profit.

Les affaires criminelles, même celles de simple police, se jugent en assemblée de scheiks. La condamnation pour chaque délit est une amende dite khthéya, sans préjudice du remboursement par le délinquant au plaignant de la valeur dont on a fait tort à ce dernier. La khthéya est fixée d'avance pour chaque cas : vols de figues, de raisin, de bétail; coups de bâton, de yatagan, d'arme à feu. En cas de meurtre, le coupable doit à la famille du mort une indemnité en argent (ed-dia). Hors d'état de la payer, le premier se sauve immédiatement; sinon les parents du défunt le font périr, sans autre forme de procès.

Si le meurtrier parvient à s'échapper, les scheiks s'assemblent et le condamnent à une amende en proportion avec le rang et la fortune de l'individu. Cette amende fait ordinairement cinq cents francs de notre monnaie et se paie en vendant les biens du condamné, s'il en a, mobiliers ou immobiliers. Moyennant l'acquittement de la double amende, le meurtrier n'est point proscrit de sa tribu et peut s'abstenir de se réfugier dans une autre. Si le plus proche parent de celui qui a été tué tire vengeance de sa mort, en tuant à son tour l'assassin, on le condamne aussi à cinq cents francs d'amende, mais sans la condition d'être expulsé de la tribu, le meurtre étant alors réputé excusable. L'argent des amendes est reçu directement des mains des intéressés; autrement il est recueilli à domicile par les scheiks, qui de plus se font héberger, circonstance très-propre à activer le remboursement.

Devenues considérables, les sommes, à des époques peu éloignées, pour éviter les détournements et les mécomptes, sont partagées par le conseil des scheiks par portions égales. Ce conseil est présidé par le mezouar. Il jouit de l'avantage de prendre, dans le partage, les petites fractions qui, dans la division des sommes, ne peuvent se traduire en monnaie du pays. Cet avantage s'élève du reste à vingt-cinq ou trente francs de plus que les autres. A cause de cette rétribution et de ce que son emploi peut y ajouter de crédit, le mezouar est changé tous les six mois ou tous les ans, rarement au-delà. Dans le cas où les habitants du même kraroubas ou de deux kraroubas différents, mais de même tribu, se sont battus entr'eux, ou que l'un accuse son rival de vol ou de tout autre délit, les scheiks des fractions de la tribu étrangère au débat se réunissent à la demande de celle dont sont les plaignants et séance tenante jugent la contestation.

Après la conquête des Arabes à la fin du septième siècle,

les indigènes conservèrent leur vie demi-sauvage, indépendante, mais se firent musulmans. Des prêtres ou marabouts furent mis auprès d'eux dans le sens et l'intérêt du vainqueur. Ces hommes, moins religieux que politiques, s'attachèrent à leur insinuer qu'ils n'agissaient que par la volonté de Dieu et pour le bien-être de l'humanité. C'est à cela que se borne réellement la religion des Kabyles, et à quelques pratiques grossières chez les individus qui ont été en contact avec les Turcs et les Maures. Ils se réunissent quelquefois dans une cabane particulière pour prier. Quant à ceux qui vivent dans l'intérieur des montagnes ou confinent au désert, ils ne paraissent suivre aucun dogme et tout culte religieux leur est étranger. Chaque village un peu considérable a cependant un local, petite mosquée sans luxe, n'offrant ordinairement que les quatre murs et destinée moins à s'y rencontrer pour pratiquer le culte et prier qu'à recevoir les passants et les étrangers. Elle est entretenue aux frais des fidèles qui fournissent par cotisation ce qu'il faut pour les diverses dépenses. Ainsi les Kabyles n'ont aucun dogme. Ils adressent une espèce de culte aux marabouts pendant leur vie, les écoutent, les craignent, les respectent. Ceux-ci étant morts, ils les réputent saints, leur consacrent un tombeau, une chapelle, qu'ils rendent l'objet d'un culte, et vont y consulter le marabout mort comme s'il existait.

Ce nom de marabout ou mourabet (de la racine rabeth, lier, enchaîner) est en principe celui d'hommes plus instruits que les autres, vivant dans la retraite comme jadis nos ermites. Le titre de marabout devient une noblesse héréditaire. En général, sous des dehors graves, austères, charitables, pacificateurs, cette sorte d'hommes est fort intéressée. Ils se font payer les conseils, surtout les philtres et les talismans qu'ils distribuent, ainsi que les amulettes, pour ne pas mourir dans le combat ou pour relever de

maladie. Elles ne sont le plus souvent qu'un verset du koran transcrit sur du papier que le croyant porte cousu à son habit ou appliqué sur sa poitrine. Le kabyle a dans le marabout une foi aveugle. C'est le juge, le médecin, l'astrologue et presque le dieu de tous ceux qui ont confiance en lui. Chaque marabout a ses sectaires comme Mahomet et ses successeurs. Ils exploitent la crédulité publique avec un art, une audace effrénée, et habitués à s'entendre appeler *saints,* puissants, ils croient à cette omnipotence temporelle et spirituelle à en perdre la raison. Le plus souvent on les voit dans l'ignorance où croupissent les autres Kabyles ; et s'écartant de plus en plus des conditions de leur origine, s'en servir uniquement pour être pervers et exacteurs.

En un petit nombre de cas, la célébrité ou prétendue telle, acquise par les vertus, la probité, surtout une conduite exempte de cupidité et de violence (chose réputée rare et presque merveilleuse), enfin une grande régularité à remplir les devoirs de la religion, ont fait accorder par acclamation le titre de marabout, c'est-à-dire *saint.* Se donnant encore aujourd'hui comme les organes de la volonté de Dieu, ils sont consultés sur toutes les affaires de la tribu et interviennent comme pacificateurs dans les querelles, les disputes, les guerres entre les Kabyles. Ce sont eux qui prêchent la guerre contre l'infidèle et deviennent à ce titre nos plus implacables ennemis.

Les familles des marabouts les plus vénérés vivent dans des espèces de villages dits zouaïa (chapelle, retraite), tombeau d'un marabout primitif ou de ses descendants. Ces lieux sont généralement riches, entretenus par les présents des fidèles, présents toujours considérables, quoique volontaires et venant de plus ou moins loin, en raison du crédit ou de la réputation du marabout. Chaque tribu, ville ou village a son marabout particulier ; mais c'est suivant l'importance et la renommée du lieu, la richesse et la

qualité de l'individu, sa noblesse, le pouvoir de ses enchantements et la valeur de ses amulettes, qu'on estime sa sainteté, son influence, son pouvoir. Les plus accrédités, les plus *saints,* vivent dans l'opulence, des dons des fidèles. Ils exercent une puissance illimitée et on leur accorde une confiance sans borne. A Alger, il leur était permis de visiter les femmes à visage découvert et de rester avec elles des heures entières sans que les maris le trouvassent mauvais. Ceux-ci vont jusqu'à se réjouir que, cédant à ses désirs charnels, le marabout ait daigné rendre leurs femmes mères, et dans leur persuasion, le fils de leurs entrailles sera béni. On a vu des marabouts arrêter des femmes jusque dans les rues d'Alger et les violer devant le public, criant au miracle et levant les yeux au ciel pour remercier Dieu. Quelque vingt ans avant la chute d'Alger, la fille d'un consul européen fut saisie et violée en pleine place publique par un marabout furieux, sans que personne vînt au secours. Le dey répondit au père outré que telle avait été la volonté du Très-Haut, et qu'il devait s'estimer heureux que le saint personnage eût daigné s'approcher de sa fille. Aux environs de cette ville cependant, les marabouts maures, arabes, mêmes berbères, sont des hommes distingués par leur langage, leur caractère, leur tenue, et paraissent avoir reçu de l'éducation. A Oran, ce sont des espèces de fous, tout au moins des mendiants couverts de haillons et chargés de chapelets de différentes couleurs. Ces fanatiques, dont le mot d'ordre est, résistance à tout pouvoir autre que l'islamisme le plus fougueux, sont appelés Dercaoua (littéralement révoltés). Les plus puissants et les plus dangereux habitent la tribu des Hachems.

A cette tribu appartenait Meheddin, déjà célèbre par lui-même avant que son fils Abd-el-Kader eût jeté un nouveau lustre sur l'auteur de ses jours. Or, Meheddin n'était qu'un pauvre marabout des environs de Mascara,

vivant de prophéties et de musique, et plus récemment, à Oran, des aumônes des pieux Musulmans. Il tendait la main, ainsi que son fils, quand, après l'etablissement des Français, se prévalant de son caractère de marabout, il appela les Arabes à une croisade religieuse contre les chrétiens. Les résultats sont connus.

Un marabout a sa tâche particulière, troupeaux, récoltes, guerre, fécondité des femmes, etc. Chaque consultant fait son cadeau. En outre, le marabout peut demander ce qu'il désire et l'envoyer chercher; c'est un crime de lui rien refuser. Ils entrent sans obstacle ni réserve dans les vergers, et mettent la main sur ce qui leur fait plaisir. Le choix qu'ils font est regardé par l'intéressé ou la tribu qu'il concerne comme un présage de bonheur. Souverains au milieu des populations kabyles courbées sous le joug, d'un mot ou d'un geste ils suspendent les volontés, terminent les contestations, arrêtent les combats.

Un marabout en plein exercice de ses fonctions obtient une confiance entière; il accorde les différents entre les familles et les particuliers, décide de la paix ou de la guerre, bénit une opération ou jette l'anathème sur elle. Un chef, quelque puissant qu'il soit, n'oserait se mettre en camgagne sans l'approbation du marabout. Dans les combats, ils se placent à découvert, à portée, prêchant, excitant, fanatisant les leurs de la voix et du geste, promettant la vie dans les mêlées les plus acharnées aux guerriers les plus aventureux, s'ils sont en état de pureté, ce qui n'est pas beaucoup s'engager, et, dans tous le cas, le paradis s'ils succombent. Par ce grand ascendant sur les Kabyles, ils exploitent en toute occasion la crédulité publique avec un grand avantage, et y trouvent puissance, crédit, richesse.

Quand ils meurent, on les enterre avec pompe dans un pavillon carré, recouvert d'un dôme rond, ordinairement simple, quelquefois fort élégant, fait en bonne maçonnerie

et blanchi à la chaux. On l'entretient bien ; une lampe y brûle. Là sont suspendus les drapeaux de différentes tribus et les dépouilles de l'ennemi. Quelquefois on plante à l'entour un bois consacré. Il est rare qu'une fontaine, objet de vénération, ne soit pas tout proche, ou bien un puits ou une citerne. La famille du marabout est enterrée là. Près de lui sont réunies des tombes de fidèles, jaloux d'obtenir après leur mort une place dans ce lieu saint. Ce cimetière, dont le marabout occupe le centre, est l'objet d'un grand respect, d'une affluence considérable de croyants qui visitent avec ferveur ces enceintes sacrées, y cultivent des fleurs, s'y prosternent avec recueillement et invoquent les mânes de ceux qui y reposent.

Chaque village de quelque importance compte un taleb (homme lettré) sachant lire ou écrire plus ou moins bien et parlant arabe correctement. Un autre taleb, différent du premier, tient l'école des enfants. Le deuxième degré de la science est celui de uléma (homme savant). Le taleb, toujours au choix des habitants, est le prêtre ou l'imam de la mosquée dont le double usage est connu. Le taleb reçoit des subventions en nature pour pourvoir à ses besoins. Elles se prélèvent par cotisation ; car l'argent ne peut être reçu légalement par lui que dans le cas où il donne une consultation, dresse un acte ou intervient dans une affaire civile. Quelques talebs connaissant assez la législation du pays peuvent, en effet, passer les actes et juger les affaires. Alors les parties vont devant eux et ils remplissent les fonctions de cadi, mais sans avoir le cachet comme le cadi institué par l'autorité supérieure. Quand il survient une discussion sur une chose jugée par un taleb, il y a réunion de tous ceux des environs et l'affaire se décide en dernier ressort. Dans quelques tribus considérables, les talebs, les ulémas, d'un savoir reconnu, remplissent les fonctions de cadi et de

mufti. Les talebs sont arabes ou kabyles de naissance, mais les premiers, généralement moins ignorants, sont plus nombreux.

Outre les écoles d'enfants, tenues par les talebs, il y a en Kabaïlie, pour les talebs eux-mêmes, des espèces d'universités. Dans les lieux appelés zaouïa, habite le chirg chargé de les instruire, toujours issu de la famille d'un marabout reconnu. Là se rendent les jeunes gens de la contrée qui se destinent à la profession de taleb. Ils y passent, trois, cinq, jusqu'à six ans, suivant le degré de science qu'ils veulent acquérir, laquelle se borne d'ailleurs à lire et à écrire le koran et à pouvoir en réciter plusieurs chapitres. L'instruction est soi-disant gratuite, mais elle est acquittée par un versement en orge, blé, miel et aussi par des présents qui abondent de toute part à l'ermitage.

Le complément de l'instruction serait de ne point porter d'armes, de ne prendre aucune part aux discordes sanglantes qui divisent très-souvent les tribus d'alentour, enfin de se montrer en toute occasion sages, généreux, pacifiques. Quelques-uns observent ces conditions et s'intitulent hommes de paix. D'autres abusent de leur situation d'élèves marabouts et de leur titre de taleb, qui fait qu'on ne peut les violenter ni les frapper. Ils sont eux-mêmes pillards, assassins, exacteurs. Attroupés par bandes de cinq, dix, quelquefois trente et armés de gros bâtons ou de massues terminées par un fort bourrelet, ils deviennent la terreur du pays, et cela avec d'autant plus d'impunité et de sûreté, qu'ils peuvent à tout instant se réunir plus ou moins nombreux, qu'ils ne sont point connus et jouissent de l'inviolabilité. C'est ainsi que le pouvoir des marabouts s'étend et s'accroît de celui même qu'usurpent leurs adeptes.

Les tribus voisines de la zaouïa défendent ce sanctuaire sacré contre l'attaque de l'ennemi. Celles qui vénèrent particulièrement le marabout du lieu donnent la dîme de

la loi. Dans ces redevances, rien ne se prélève par la force ; tout est censé donné de plein gré ; mais ces tributs sont nombreux et variés. Ainsi, autour d'Oran, la rétribution volontaire peut comprendre le dzékeur (la prière), la ziara (la visite), la gandouza (l'aumône), et l'on dit : Je vais payer le dzékeur, la ziara, la gandouza au chirg.

La retraite de la zaouïa est sainte et inviolable. Les gens poursuivis par la vengeance des pachas et des beys, qui s'y réfugiaient, étaient à l'abri de leurs atteintes. Les Turcs respectaient la famille des marabouts influents et soumis, et se gardaient de se les rendre hostiles. Ils n'exerçaient toute leur rigueur qu'envers les fanatiques darcaoua, des environs d'Oran, toujours en rebellion contre l'autorité établie.

Le plus remarquable des lieux ou établissements dont il s'agit, est la zaouïa de Chelleta, sur la rive droite du Oued-Akbou, à trois lieues du pont de Koukou, et à deux jours de marche de Bougie. Les marabouts sont de la famille de Ben-Ali-Schérif, dont ils portent le nom. On leur envoie des présents de Fez et même de Constantinople. La ville de Bougie, en particulier, était un lieu de prières, une espèce de succursale de la Mecque, un point de rendez-vous pieux des tribus les plus lointaines. Là résidaient un grand nombre de marabouts, de talebs et d'ulémas. Bougie devait à leur présence son auréole de sainteté, et le privilége d'être soustraite à la rapacité féroce des Kabyles toujours prêts à piller ou à saccager.

Les fêtes religieuses dans les tribus reproduisent celles des villes et leur désignation en idiôme kabyle est la même qu'en arabe. Cette parfaite identité existe pour tout ce qui se rapporte à la religion. Ces fêtes sont mouloud (la naissance), aid-el-sghir (la petite fête qui suit la première) ; le ramadan ou carême des musulmans, fête assez connue ;

aïd-el-kebir, la grande fête célébrée vingt jours avant la fin de l'année.

A l'époque des fêtes on se rend visite entre parents et amis. On se régale, et les mets à la façon du pays sont étalés avec un peu plus de luxe et une certaine profusion. Là se bornent à peu près les réjouissances. La poudre étant chère aujourd'hui, les kabyles la tiennent soigneusement cachée, et s'étudient à n'en pas trop faire dépense sans motif.

Les prières, encore semblables en tout à celles des Arabes, sont au nombre de cinq et faites aux mêmes heures, savoir : une au lever du soleil ; celle de midi (doher) ; la prière de trois heures et demie (el-aser) ; celle du coucher du soleil (el-mogreb). La cinquième (achia), faite une heure et demie après, peut en réalité s'appeler l'extinction des feux.

La chasse, exercice tout militaire, est en honneur. Celle du lion et des autres animaux féroces du désert que l'on rencontre sur le versant nord du petit Atlas, est l'apanage des tribus arabes. La chasse au sanglier occupe le premier rang chez les Kabyles ; d'abord parce qu'elle exige de l'adresse et du courage ; ensuite parce que le résultat est la destruction d'un animal immonde, suivant la loi du prophète, et à ce titre abhorré de tous. Le nom en kabyle chef, en arabe alouf, désigne aussi le même animal devenu domestique, ou le porc. Ce dernier mot, alouf, devient donc une épithète des plus injurieuses ; et comme le reste des Musulmans, les Kabyles, dans le combat surtout, le jettent à tout venant et avec éclat à la face de leurs ennemis.

Les hommes des tribus prolongent peu la veillée. Constamment debout pour travailler ou pour se battre, ils éprouvent le besoin du repos quand vient la nuit. Dès-lors, été et hiver, ils se couchent après la prière de l'achia, c'est-à-dire une heure et demie après le coucher du soleil. En

hiver, ils dorment autour du foyer, placé, comme nous l'avons dit, au centre de la pièce unique qui sert d'habitation. Le menu branchage compose à peu près tout le combustible; quelques Kabyles plus riches exploitent et brûlent du bois de coupe. C'est à la clarté assez équivoque du foyer que la veillée se prolonge quelquefois. Ces récits cités avec une complaisance louable par quelques auteurs, et que notre imagination voudrait à son tour exhumer et poétiser, ont disparu de la famille. Les sentiments autres que l'exaltation guerrière et religieuse, s'effacent peu à peu; la dure réalité reste seule. La conversation n'embrasse plus que les événements du jour, les projets du lendemain, la guerre contre les Français, ses épisodes, hélas! presque négatifs, ses résultats actuels, ses chances à venir. Les veillées que ne peuvent enrichir le succès, l'espoir d'une victoire, la douceur du bien-être, ont un caractère monotone et triste. Les rigueurs de l'hiver, dans la vraie Kabaïlie, en prolongent les effets. Le feu, moins délassant qu'asphyxiant par la fumée, mais compagnie obligée, devient même fort désagréable. C'est là, en rond, que sont couchés, pêle-mêle, les hommes, les femmes, les enfants. Au deuxième rang, figurent la vache, l'âne, le mulet qui les réchauffent de leur haleine.

Malades, les Kabyles ne font rien pour échapper aux ravages du mal. Aussi voit-on chez eux surgir d'atroces infirmités et telles même que la corruption, fruit négatif de la civilisation la plus avancée, en peut amener, et ces infirmités détruire des populations entières. C'est Dieu qui frappe, telle est sa volonté; l'homme doit courber le front et se résigner. Les gens des tribus voisines de nos camps ou de nos établissements, et dont l'existence, grâce à ce contact et aux échanges qui en résultent, est devenue moins misérable, commencent volontiers à se rattacher à la vie d'ici-bas; et le principe aide-toi, Dieu t'aidera, connaît déjà

de nombreux adeptes. Nos médecins sont honorés, respectés, appréciés par les indigènes, et ce moyen de rapprochement avec les tribus n'est pas sans importance ; si l'humanité le dicte, la politique peut l'exploiter aussi avec avantage.

Ailleurs, faute de moyens curatifs, si le malade succombe, et c'est le cas le plus général, Dieu a parlé, l'art et les prières n'y peuvent rien ; on les épargne au malade. Le mort est lavé puis enseveli dans un linceul qui est sa propriété ou qui est fourni par cotisation. Un cercueil n'existe pas : la langue kabyle n'a point de mot pour exprimer cet objet, terme de nos besoins ; et quelle que soit sa condition, le mort est porté en terre sur un brancard qui a la forme d'une échelle en bois grossièrement assemblée. Pour le riche comme pour le pauvre, le prêtre titulaire du village, le taleb, escorte le corps avec les parents, les amis, les descendants autres que ceux en bas-âge. Les Kabyles ont autant de respect pour les morts que les autres sectes de l'islamisme.

Chaque localité a son petit cimetière. Le plus souvent ce champ du repos est placé sur les plateaux élevés, bien en vue, rarement dans les vallées et sur le flanc des montagnes. Au milieu est bâti le petit édifice circulaire appelé marabout. C'est dans ce lieu, pieusement consacré, que la tombe reçoit le mort et se referme sur lui. Le prêtre récite les prières des funérailles (sellat-el-djenera) ; l'assemblée répète les paroles ou les suit d'intention. Au moment de cette éternelle séparation, la douleur s'exprime comme elle est ressentie, quelquefois avec éclat, le plus souvent naïve, attendrissante. Ainsi, devant son mari mort, la femme serait réputée mauvaise, si la douleur n'était naturelle, expansive, entraînante. Le complément de regrets ou plutôt le deuil pour les hommes est de laisser croître la barbe et les cheveux pendant un mois. Il consiste, pour

les femmes, à ne point revêtir d'habits de fête pendant ce même intervalle, et à s'abstenir de tout soin de propreté. Dans ce temps de deuil et plus tard, les Kabyles visitent fréquemment le lieu du repos, récitent des prières, et avec une croyance naïve invoquent les objets qui y sont déposés.

Les Kabyles sont plus avancés en agriculture que les Arabes et les Maures; et dans certains cantons les travaux des champs sont convenablement entendus. Des portions de terre même sont aussi bien entretenues que celles de France. La culture embrasse, en fait de céréales, le maïs, le blé, l'orge; en fait de légumes, les lentilles, les courges de différentes espèces, les pastèques, les oignons, les fèves. Cette production suffit pour la consommation des habitants. Le travail de la terre avec d'autres moyens que ceux d'une société naissante, avec des vues de spéculation et de perfectionnement, n'a guère fixé jusqu'à présent l'attention des Kabyles. Ils recueillent beaucoup d'huile, provenant d'oliviers non greffés; mais ils entendent cependant l'art de greffer cet arbre, et alors l'entourent de soins et lui font produire de beaux fruits. Leurs ruches, complément obligé d'un petit établissement agricole sagement entendu, fournissent une quantité considérable de miel, qu'ils mangent, et de cire qui se vend au-dehors. Le figuier marche au premier rang pour la culture à cause de son fruit. En certaines localités, la vigne n'est pas négligée non plus. Les troupeaux de chèvres et de moutons y sont considérables, ceux de bœufs moindres. On y élève beaucoup d'ânes et de mulets. Le chêne croît sur les hauteurs; le hêtre et le frêne abondent le long des rivières.

La terre, pour recevoir la semence, est préparée à la charrue ou à la bêche, suivant le lieu, la profondeur du sol, sa bonté ou sa friabilité. Les Kabyles savent la couvrir

d'engrais. Ils sèment à la main comme les Européens, et plus tard extirpent soigneusement les mauvaises herbes. Le blé est coupé à la faucille et la moisson est réunie et engerbée à l'ordinaire. Pour avoir le grain, on étend les gerbes sur l'aire. Chaque habitation a la sienne, mais on n'y connaît point le fléau et les autres moyens de battre. Ce sont des taureaux attachés à la file et travaillant en cercle qui opèrent la séparation du grain d'avec son enveloppe et la paille. Des hommes relèvent celle-ci, et l'un d'eux, plus vigoureux, vanne au moyen d'un bout de planche emmanché, imitant grossièrement et d'assez près nos pelles. Alors, sans être criblé, le blé est serré et transporté dans le silo (matmoura). On sème dans l'arrière-saison pour récolter au mois de mai.

Du côté d'Alger et chez les Kabyles moins confinés dans les montagnes, l'agriculture est meilleure. Les vergers sont mieux tenus, les champs mieux cultivés, les arrosages mieux entendus. Les Kabyles y prennent soin des arbres, des figuiers surtout. Ils mangent la figue fraîche. Quant à l'excédant, ils le font d'abord sécher au soleil, et pressent le fruit entre deux planches pour pouvoir le transporter. Le raisin surabondant, séché de même, est comme les figues étalé sur le marché des villes. Quelques Kabyles cultivent, avons-nous dit, l'olivier, le greffent et en retirent de très-beaux fruits. Leur huile est d'un goût âcre. En cet état, elle sert pour manger, faire le savon, filer la laine, conserver les olives entières dans un vase qui en est rempli, qu'on recouvre d'huile et que l'on bouche ensuite avec du plâtre ou de la terre glaise. Ils obtiennent des noix et des amendes, et les consomment ou les vendent. Les poiriers, pommiers, abricotiers, orangers et pêchers sont cultivés avec soin dans l'intérieur du petit Atlas, et c'est de là que proviennent les plus beaux fruits étalés à Alger aux regards satisfaits des consommateurs. Ils recueillent pareillement le lin qu'ils

réunissent en petites bottes et le font sécher sur l'aire. Il est broyé, puis filé par les femmes pour leur usage particulier ou ceux de la famille.

Les Kabyles connaissent l'industrie ; ils l'exercent et exploitent les produits de leurs montagnes. A une journée de marche de Bougie, au sud-ouest, rive droite de la Summam, les tribus de Beni-Sediman fabriquent le fer. Le minerai est en roche, et traité par le charbon de bois dans un bas fourneau, à l'instar de la méthode catalane. Les soufflets sont faits avec des peaux de boue et fonctionnent, à main d'homme, comme ceux de nos étameurs ambulants. Plus loin dans la même direction, à quinze lieues de Bougie, la tribu des Beni-Abbes fabrique les longs fusils des Kabyles, avec le fer de la tribu précédente. Elle fournit aussi les platines qui ont une très-grande réputation et s'exportent jusqu'à Tunis. Chez les Beni-Abdallah, district de la tribu de Flissa, est la fabrique des yatagans, connus dans le pays sous le nom de Flissi, les plus estimés des Arabes. Le fer est celui des Beni-Barbache. L'acier se tire du dehors. Les bois de noyer pour la monture viennent des Beni-Soliman, où cette matière est abondante.

La poudre de guerre est l'apanage des Greboula, et sa fabrication, qui s'y fait en grand, est considérable. Les procédés sont analogues aux nôtres. Le séchage s'opère au soleil. Le salpêtre est abondant dans les antres naturels où il effleurit sur leurs parois. Recueilli comme salpêtre de houssage, il est lavé, ensuite obtenu par l'évaporation. Le charbon se fait avec des brins de laurier rose ou de romarin. Le soufre est apporté de l'extérieur. Une exploitation considérable de plomb a lieu dans la tribu de Beni-Boutaleb, au sud de la plaine de Sétif, à trente lieues de Bougie : on l'obtient par la simple fusion. Il est vendu en saumon ou en balles suivant la demande. Le cuivre

s'y rencontre aussi. Les Kabyles l'exploitent et en font les ornements des femmes. Ce métal est fondu et transformé avec le zinc, en laiton, pour fournir différents ouvrages, tels que montures à yatagans, poires à poudre, manches de poignard et autres objets d'art. Ils fabriquent de la fausse monnaie en cuivre argenté, imitant quoique de loin la véritable, mais avec assez d'art pour tromper le public. Ils composent un savon noir avec l'huile d'olive et la soude des varechs.

Les femmes filent la laine et tissent, avec cette matière, l'étoffe blanche qui sert à vêtir les deux sexes. Les métiers à cet effet, établis sur le modèle d'Alger, imitent de loin ceux des peuples plus civilisés. Avec le lin elles obtiennent une grosse toile qu'on emploie à divers usages. Les bernous se fabriquent principalement à Beni-Abbes, ancienne ville ouverte, industrielle, où toute la population exerce la profession d'armurier ou de tailleur. Il en est de même à Zamourah et à Beni-Ourtsilan. Ce canton fournit la main-d'œuvre seulement; la laine est versée par les tribus qui habitent la plaine, le pied des montagnes et l'intérieur des grandes vallées. Au demeurant, chaque tribu fabrique les bernous pour ses besoins. Dans les trois localités précédentes exclusivement, les produits dépassent la consommation et forment alors un objet d'exportation considérable.

Les kabyles élèvent beaucoup de bestiaux, moins toutefois de bœufs et de vaches que de moutons et de chèvres; mais les moutons sont petits et ont peu de laine. Les chèvres fournissent leur lait dont on fait une grande quantité de beurre, les boucs leur chair. Les vaches et les bœufs sont de petite espèce. Les ânes et les mulets passent pour les plus beaux et les meilleurs de la Barbarie. Le chameau y est inconnu; c'est un animal de la plaine. Quant aux chevaux, les Kabyles en élèvent à peine assez pour monter leurs cavaliers.

Les produits du pays se transportent dans toutes les villes de l'ex-régence et les ventes s'opèrent dans les marchés qui se tiennent au milieu des champs, à des jours et à des époques déterminés. Les principaux objets d'exportation sont des fusils, des yatagans, des outils et ustensiles de fer, des instruments aratoires, du savon noir, des fruits verts et secs, des olives confites, des dattes que les Kabyles se procurent, à plus de douze journées de marche, dans l'intérieur, tirant vers le désert, des bœufs, des vaches et des moutons; mais point de chevaux ni de mulets. Ils fournissent au marché d'Alger des poules, des pigeons, quelques peaux de lion, de tigre et d'autres animaux du pays, des singes vivants. Leur principal commerce est l'huile et la cire. La première est transportée dans des outres de peaux de chèvre ou de mouton, le poil en dehors, sur lequel la matière découle, ce qui les rend dégoûtantes de saleté.

Les Kabyles ont beaucoup d'attrait pour l'argent, et en gagnent étant robustes, alertes et laborieux. Au lieu de l'employer à améliorer leur existence, à rechercher une espèce de bien-être, ils préfèrent l'enfouir. Ils achètent par échange, pour leur nourriture du sel, pour leur habillement des pièces ou de simples morceaux de calicot, en outre de petits mouchoirs, des bandeaux pour les femmes en fil d'agave, des bijoux en similor, des colliers de faux corail, des verroteries, de vieux tapis, des nattes en jonc, des jarres, des gamelles en bois, des pots de terre. Les tribus kabyles fournissent à Alger des bras pour cultiver la terre et des individus se louant comme domestiques. Leur fidélité, est des plus équivoques; et il est rare qu'ils abandonnent une condition sans voler ou assassiner. On les voit tout quitter au premier signal de guerre, n'importe la position, la distance, les avantages, et revoler par bandes compactes, au sein de leur chère tribu menacée.

Les belles armes sont en honneur. Les chefs, pour leur usage, en ont qui sont chargées d'argent plaqué et d'ornements plus ou moins bizarres, en général de mauvais goût. Les armes ordinaires portées tant par les cavaliers que par les fantassins, sont fabriquées pour la plupart dans le pays; elles annoncent, en principe, l'enfance de l'art.

L'excessive longueur du fusil tient à celle du canon, qui varie depuis $1^m,30$ jusqu'à $1^m,50$. Il n'a point le calibre français; le plus souvent il lui est inférieur, rarement supérieur. Sa confection, industrie du pays, est des plus vicieuses. Toutefois la balle étant chassée par une quantité de poudre égale à son poids, et le projectile, à cause de la grandeur du canon, parcourant à sa sortie de la bouche plus longtemps la ligne droite, le tir ne manque pas d'une certaine justesse. La platine provient aussi des fabriques du pays; c'est de loin le système de nos platines à silex, mais avec assemblage de pièces grossières et médiocrement ajustées. La baguette est en bois, sans force pour bourrer. L'arme, à cause de sa grandeur démesurée, est lente à charger; en sorte qu'en rase campagne, le kabyle doit forcément avoir recours à la fuite pour se donner le temps d'aller, à l'écart, recharger son fusil. L'assemblage des pièces en bois est monstrueux. Ce sont des clous en façon de vis, et des découpures en fer-blanc pour remplacer les garnitures du fût.

Le yatagan du pays est appelé flissi du nom de la tribu (Flissa) où on le fabrique. La lame dépasse rarement un mètre de longueur. Le tranchant rentrant d'abord de manière à réduire la largeur du fer à $0^m,03$, s'arrondit vers le milieu de la longueur, où la largeur de la lame est de $0^m,045$. Elle va ensuite en diminuant jusqu'à l'extrémité qui se termine en pointe très-aiguë. La monture consiste en une simple poignée, présentant quelques moulures grossières. Cette arme, en général pliante et sans

élasticité, mais longue et pointue est dangereuse d'estoc. Les Kabyles s'en servent rarement de taille à moins que ce ne soit pour couper des têtes. Dans ce cas, ils appliquent dessus la partie rentrante et portent fortement la main en arrière en sciant.

Le fourreau est des plus grossièrement faits; ce sont deux règles en bois, évidées dans l'intérieur et présentant en creux le relief de la lame. Des découpures en fer-blanc ou des attaches en peau servent de brasselets. Les points de suspension sont deux pontets ménagés et relevés sur la partie supérieure du fourreau, pour recevoir une corde, une lanière de cuir ou une lisière d'étoffe. Cette espèce de baudrier est passée en bandoulière sur l'épaule, de manière à pendre du côté gauche. Sur la surface du fourreau sont des dessins assez réguliers, faits au couteau, mais qui se bornent toujours à des lignes droites ou à des figures carrées ou en losange. Les pistolets sont d'origine étrangère; on y reconnaît la fabrication anglaise ou celle de Liége, mais toujours médiocre.

Les cartouches sont faites comme les nôtres et avec un soin marqué. La balle est rarement du calibre du canon. Elle est irrégulière, excentrique, non fondue dans des moules, mais provenant le plus souvent d'une balle plus forte, découpée ou rognée au couteau. Elle laisse toujours beaucoup de vent, ce qui rend, touchant l'usage du fusil kabyle, le tir moins raide, moins juste, moins meurtrier. Ceci balance, à bonnes distances, l'efficacité que les Kabyles retirent de la hauteur de la charge et de la longueur du canon. Dès-lors les blessures, même en apparence les plus graves, sont rarement mortelles. Ce résultat de l'expérience ne leur échappe pas; aussi commencent-ils à se dégoûter de leurs longs fusils, depuis qu'ils combattent contre les Français. Ils recherchent même nos armes avec ardeur, et s'efforcent de s'en pro-

curer par divers expédients tels que l'embauchage à l'aide d'affidés, la surprise de petits postes au moyen d'embuscades, l'assassinat et le vol sur les soldats isolés. Ils emploient surtout les incursions de nuit. Ainsi avec une adresse indicible et non sans les plus grands dangers, ils se glissent dans l'intérieur des camps et dans l'enceinte même des postes militaires et des villes fermées. Les voleurs font un trafic lucratif des armes dérobées de la sorte. Les Arabes s'habituent maintenant à user de la baïonnette; et Abd-el-Kader exige comme condition dans les marchés, que l'arme soit complète.

La poudre à cartouche est fine et bien granulée; c'est celle fabriquée au sein des tribus. La détonation est en général très-forte; cela s'explique par la situation même du tireur kabyle, presque toujours embusqué derrière des rochers ou sur des éminences qui produisent écho, et par la hauteur de la charge égale au poids de la balle. L'effet dans ce dernier cas est souvent aux dépens des canons, dont plusieurs éclatent ou présentent des évents très-marqués. Les munitions sont portées dans une cartouchère formant le devant d'une ceinture de cuir et munie de petits compartiments séparés par des cloisons. Le kabyle y renferme les cartouches, le briquet, les pierres à feu et presque toujours un verset du Koran servant d'amulette.

A cause de la fréquence des guerres, le kabyle, dès son jeune âge, aime à avoir un fusil entre les mains. Acquérir le droit de porter cette arme en public, marque en quelque sorte le passage de l'adolescence à l'âge viril. Le jeune homme des tribus n'obtient réellement ce privilége qu'à dix-huit ans. Jusque-là, l'arme dont il se sert n'est qu'un jouet. A cet âge il est requis pour la guerre et se doit à la défense du pays. Alors aussi le jeune kabyle est tenu d'être propriétaire réel d'un fusil. Les chefs s'inquiètent d'ailleurs assez peu du prix et du bon état de

l'arme, non plus que l'armement et l'approvisionnement soient uniformes. Toutefois, se servir avec adresse de son fusil et devenir habile chasseur, est le complément de l'éducation du jeune homme des tribus. A ce titre, le kabyle attache la plus grande importance à la possession d'un fusil. Compagnon fidèle de ses courses comme de ses dangers, il est à la fois son défenseur, son ami, son trésor.

Voici l'expression employée pour rendre ce sentiment : « Le kabyle a deux bœufs, un âne et un fusil ; éprouve-t-il un malheur, il vend un bœuf ; une deuxième infortune, l'autre bœuf ; une troisième son âne ; son fusil il ne le vend jamais. »

L'état de guerre est presque permanent parmi les Kabyles. Le premier prétexte suffit : un mouton volé ; un arbre coupé ; une femme insultée. Cela tient à la constante habitude d'être armé pour vaquer aux travaux, aux affaires, se réunir, délibérer. De là résulte un état permanent d'irritation, d'hostilité, provoqué par l'indignation ou la colère, plus simplement par la méfiance ou le pur caprice. Cet état est rare dans une tribu isolée, assez fréquent entre les tribus les unes contre les autres, ou quand plusieurs se réunissent pour en écraser une seule, très-commun de tribu à tribu. Toujours la décision est prise avec publicité devant le conseil de Scheiks, et cette réserve est heureusement trouvée, pour prévenir des attaques soudaines et des massacres spontanés. Réunis à cet effet, les Scheiks se livrent les Mezrag (mot à mot lance, gage d'union) ; c'est ordinairement un fusil, un yatagan, un bernous. Un mezrag livré ou échangé assure protection et secours d'une des parties envers l'autre dans toutes les circonstances. Trop faible souvent pour soutenir seul son protégé, celui qui a donné son mezrag, s'efforce, à son tour, d'en re-

cevoir plusieurs pour former une ligue. Cet échange ou ce don est une chose sacrée, ce qui existe de plus respecté chez les Kabyles. Il y a honte à se laisser enlever son mezrag, à le perdre, à ce qu'on le casse on qu'on le dégrade. L'échange des mezrag, c'est réellement la trève de Dieu.

L'échange étant fait, les Scheiks et leurs justiciables se mêlent à ceux d'autres tribus avec calme et sûreté, discutent, s'arrangent ou se déclarent la guerre. Dans ce dernier cas, chacun reprend son mezrag et l'on convient du jour, de l'heure où la guerre recommencera ; jamais on n'engage le combat avant le moment fixé. Les Scheiks ennemis, devant Bougie, étendaient cette mesure chevaleresque aux Français. Le commandant supérieur de cette ville a été avisé plusieurs fois par écrit du jour où il serait attaqué ; jamais les Kabyles ne l'ont trompé et n'ont manqué au rendez-vous. Quand on s'arrange, c'est toujours une paix à terme, au plus pour deux ans. Après ce temps écoulé, il faut un nouveau congrès. En cas de guerre, tout homme qui a un fusil doit marcher sous peine d'amende. Aux premiers temps de notre présence à Bougie, le châtiment s'infligeait rarement ; et par honneur, personne à peu près ne manquait à l'appel contre l'infidèle. Fatigués de guerre, les Kabyles ne sont nullement exacts en ce moment.

Ce culte presque sacré pour un objet échangé entre les tribus, s'étend à celui qui reçoit le gage ou qui en a livré un. L'homme est alors le compagnon, le répondant corps pour corps, vie pour vie, l'Anaya de l'autre ; il le protège, le défend, au péril de ses jours. Si le premier succombe dans une rencontre ou par tout autre moyen de violence, le second doit, pour sauver son honneur, tirer vengeance de la mort, soit les armes à la main, soit par l'assassinat. Ce fanatisme de l'union est presque toujours poussé jusqu'aux dernières limites. Par représailles, la mort d'un

Anaya a ensanglanté plus d'une tribu. Comme nous l'avons écrit ailleurs, elle a été cause ou du moins a fourni le prétexte assez plausible de l'assassinat de M. Salomon de Musis, commandant supérieur de Bougie.

Grâce à cette sauvage éducation militaire, à ce caractère indomptable qu'il doit à la disposition du sol, à des traditions d'indépendance réelle, parce qu'il est presque sans besoins, le kabyle a échappé jusqu'ici à toute domination. Il se vante à juste titre d'être resté libre. Il montre avec orgueil les bornes que les milices turques n'ont jamais franchies, à moins qu'elles ne se soient soumises à demander passage, et humiliées à payer un tribut. En principe, ennemis des Kabyles, les Arabes qui avaient imploré le secours des Turcs contre ces derniers, ont été souvent obligés, depuis, d'appeler contre l'oppression de leurs nouveaux auxiliaires, devenus leurs maîtres, la protection de leurs anciens adversaires. Ainsi les montagnes inaccessibles où les Kabyles ont su toujours conserver leur indépendance, sont plus d'une fois devenues le refuge des Arabes des plaines, qui n'avaient pu se décider à abandonner leur nouvelle patrie pour le désert d'où ils étaient sortis.

Glorieux d'exercer ce patronage, les Kabyles accueillaient le faible, le timide. Leur fierté s'en réjouissait; la tribu en tirait un nouvel éclat. L'intérêt privé se liait très-bien à cet empressement d'humanité; et le protégé était promptement las d'un secours souvent tyrannique et coûteux.

Les Kabyles marchent toujours armés; aussi les pauvres étant plus nombreux, font la loi aux riches, et vident toutes querelles à coup de fusil, en employant toujours comme auxiliaires le vol et le meurtre. Les fractions d'une même tribu se battent rarement entr'elles. Cependant il faut du sang pour venger une injure. On se bat huit, quinze jours, un mois, jusqu'au sang répandu : on se raccommode ensuite. Le duel n'existe pas, mais si l'injure veut la mort, il faut

tuer l'homme et se sauver après. Les Kabyles apportent la plus grande adresse à parvenir à leurs fins, et celui qui a une vengeance particulière à exercer, met une ingénieuse férocité, un mystère raffiné, à se ménager une occasion favorable.

Souvent pour éloigner la défiance que donnerait une subite apparition de jour, en face de son rival, c'est la nuit qu'il choisit. Seul ou assisté de quelque affidé, il se glisse sans éclat jusqu'au cœur de la Taddards, et pénètre avec la plus grande précaution jusqu'au pied de l'habitation de son adversaire. Pratiquant sans bruit un trou dans le mur suivant l'axe ou la longueur de la maison, il y engage le long canon de son fusil chargé, fait feu et se sauve, bien certain que la balle parcourant la chambre dans toute sa longueur, atteindra tel ou tel individu de la famille ou tout au moins un des animaux qui partagent l'habitation du maître. L'agresseur est déjà loin avant que, revenu de la surprise et debout, les gens du logis puissent courir sur ses traces.

Dans les collisions plus générales de tribu à tribu, armés ainsi que nous l'avons dit, chacun vêtu de sa tunique en laine, rarement une culotte par dessous, quelquefois un méchant bernous sur le dos, les Kabyles font campagne. Chaque combattant fournit ses cartouches et ses vivres. Pour des expéditions de plusieurs jours, on transporte quelques subsistances sur des bêtes de somme, ou bien on vit sur le pays, théâtre de la guerre.

L'extrême sobriété des Kabyles est dans ce cas d'un grand secours. Une fois en route ou sur le champ de bataille, les plus braves excitent les autres, les engagent à avancer, mais rarement on les voit se ranger sous un chef qui leur impose les règles de la discipline. La connaissance parfaite du pays, du genre d'opération à faire, l'intelligence de la guerre, surtout le désir de vaincre ou de se venger, sup-

pléent au défaut d'ensemble et de tactique. Le but du combattant est de tuer son ennemi, pour s'emparer de ses dépouilles, de tâcher de piller son village et de le brûler ensuite. Le moment du pillage est souvent saisi par le vaincu pour reprendre l'offensive. Les Turcs, placés dans cette circonstance critique, l'ont souvent exploitée avec adresse pour devenir agresseurs, et mettre les Kabyles à la raison ou en avoir bon marché, et les écraser par un retour offensif, subit et complet.

Quant au mécanisme du combat, les Kabyles tirent généralement très-bien, étant exercés dès l'enfance. Le combat consiste, les scheiks et les marabouts en tête, à s'emparer des positions élevées qui dominent celles de l'adversaire, à s'embusquer derrière les arbres, les rochers, à faire feu de leurs armes presque à coup sûr. Les deux partis s'abordent quelquefois à l'arme blanche, et s'avancent sur leur ennemi, le fusil d'une main, le yatagan de l'autre, en faisant avec celui-ci un moulinet fort rapide et poussant de grands cris. Les vaincus fuient, les vainqueurs envahissent la tribu, pillent et saccagent les propriétés, enlèvent les femmes et les bestiaux. Le plus grand acte de courage est de porter secours à un blessé. C'est un devoir de religion d'enlever un mort du champ de bataille. On le préserve alors d'avoir la tête coupée, sinon, comment l'Ange pourrait-il le saisir et le porter au paradis, par la touffe unique des cheveux (Kataïa) ménagés dans ce but sur sa tête rasée. Auprès du cadavre d'un homme tombé, il y a toujours mêlée et combat acharné, pour soustraire le corps aux adversaires, et le triomphe ne s'achète que par de nouvelles morts. Le plus souvent, quand les motifs du combat sont légers, après quelques coups de fusil, les marabouts interviennent, élèvent la voix, font un appel à la concorde. Le combat cesse alors, on échange le mezrag et le raccommodement survient. Dans les temps de Djéhad, les

intérêts privés sont oubliés, les rivalités et les haines cessent ou sont suspendues.

Dans la guerre contre nous, chaque tribu a pour signal un drapeau porté par le plus brave. Celui-ci marche en tête, les autres suivent. Les cavaliers s'élancent, au galop; les fantassins courent avec eux, se tenant à la selle ou à la queue des chevaux. On a vu jusqu'à trois hommes accrochés au même cheval. Le drapeau s'arrête à moyenne distance. La foule s'y réunit. Chaque homme tire son coup de fusil, se retire promptement en arrière pour recharger, puis revient tirer de nouveau. En plaine, les cavaliers arrivent en courant, tirent, tournent bride aussitôt et se retirent en se couchant sur leurs chevaux pour donner moins de prise aux balles de leurs adversaires. Le fantassin embusqué derrière un bois, un buisson, un arbre, fuit aussitôt qu'on l'attaque, et ne veut à aucun prix être abordé ni tourné. Dans les montagnes dont ils ont très-habilement soin d'occuper les sommets ou les flancs, les Kabyles, poursuivis, se retirent de rocher en rocher, de position en position, sans jamais se laisser approcher. Serrés de près, ils se dispersent, à un certain cri qui sert de signal. Ils se rallient bientôt au même cri pour tenir tête à l'ennemi, se jeter sur ses flancs, tomber sur ses derrières, faire main-basse sur quelque traînard, quelqu'imprudent ou quelque homme isolé; même tactique pour nous harceler dans la retraite, et s'il est possible y porter le désordre et la transformer en déroute..

Le canon les terrifie. L'obusier surtout qu'ils appellent canon à deux coups leur inspire une grande épouvante, et l'endroit où un obus a éclaté reste ordinairement libre jusqu'à la fin de l'action. Ils se précipitent avec une rage frénétique sur un soldat, un officier blessé, qui ne pouvant se défendre, est d'une proie facile. On les a vus, notamment dans la retraite de Médéah en 1831, fondre comme

des vautours sur des militaires, des officiers terrassés, lutter corps à corps avec l'escorte et s'emparer de leurs victimes. Ils ne font aucun quartier à l'ennemi vivant qui reste entre leurs mains. Ils le frappent avec une fureur inimaginable, le mutilent, le déchirent, et finissent enfin par lui couper la tête. Ils se ruent avec une égale fureur sur un homme qui tombe blessé à mort, s'acharnent sur son cadavre, le mutilent aussi et le décapitent. En se livrant à de semblables horreurs, ils croient avoir mérité de Dieu et de la patrie. Ils emportent les têtes, comme autant de trophées, les montrent avec une férocité joyeuse, et racontent avec emphase toutes les circonstances du combat. Tel est le résultat du fanatisme religieux que leur insinuent les marabouts; ils sont tenus de regarder comme ennemis des hommes et de Dieu, tous ceux qui ne partagent pas leur croyance et leurs préjugés.

La campagne dure deux ou trois jours, cinq tout au plus. Chacun apporte, pour ce temps, des munitions et les chétifs aliments dont sa sobriété se contente; un peu de galette et quelques figues sèches. Presque toujours les femmes suivent avec les vieillards et les enfants. Les premières, on l'a déjà dit, ne restent pas oisives; elles s'approchent de la mêlée; elles sont là; on les voit encourager, exciter par leurs cris, porter secours aux blessés, aider à enlever les morts, partager les périls de l'action, les soucis de la défaite, la joie du succès. Les autres s'avancent aussi, pour imprimer courage au guerrier, placer sous ses yeux ce qu'il y a de plus cher. Victorieux, son triomphe sera alors plus doux étant partagé; blessé, les soins touchants ne lui manqueront pas; mort enfin, les regrets et les larmes l'escorteront au tombeau. La vengeance surgira plus tard; c'est le fils lui-même qui en contracte comme l'obligation sur le cadavre de son père.

Les membres désarmés de la tribu, les femmes surtout,

ne craignent pas, quand il le faut, de s'engager dans la mêlée. Le 5 décembre 1834, sous Bougie, une femme confondue par son costume avec le groupe de fantassins où elle se trouvait, essuya comme eux la charge de notre cavalerie et resta sur le carreau. Quatorze, dit-on, furent tuées ou blessées par les balles et la mitraille dans le mémorable engagement du 2e bataillon d'Afrique, le 11 novembre 1835. Le 8 juin 1836, la veuve d'un Scheik tué la veille devant le fort d'Oriac, à Bougie, conduisit en personne une colonne sur le même terrain, poussant des hurlements affreux et restant exposée aux effets de l'artillerie.

En plaine, l'infanterie kabyle est un modèle de circonspection, surtout lorsqu'elle aperçoit de la cavalerie parmi les troupes qu'elle doit combattre. Elle attend avec patience le moment d'opérer, cachée, embusquée, et en apparence inactive. Cet instant arrivé, elle paraît tout-à-coup comme surgissant de terre, excitée par les cavaliers qui presque toujours dirigent les mouvements. Cette milice devient audacieuse dans le succès ; elle serait à craindre si une partie ne s'arrêtait souvent pour commettre des atrocités sur les blessés qui tombent en son pouvoir. Cette affreuse passion de mutiler les malheureux qu'elle surprend peut même tourner à son désavantage ; elle donne le temps au chef d'une troupe poursuivie de rallier les siens. Malgré le degré de barbarie où sont encore restés les Kabyles, on ne peut disconvenir qu'ils profitent avec un grand art de leurs avantages. Ils dirigent surtout très-habilement leur attaque sur le point où ils ont plus de chances.

On doit se garder de confondre la retraite des Kabyles avec leur fuite, et les apparences à cet égard sont souvent trompeuses, quelquefois funestes. Et d'abord s'ils cherchent à se mettre à couvert, il est constant que l'on en voit s'exposer avec autant de sang-froid que de témérité, surtout s'ils sont chargés d'amulettes, et se regardent comme in-

vulnérables, ou si les prédications de quelque marabout ont poussé leur audace jusqu'à la frénésie.

Tapis par terre et cachés, ils conservent à côté d'eux leur fusil chargé, et l'on peut s'attendre, en les atteignant, à essuyer leur feu de très-près. Pressés, cernés et abordés, ils déroulent dans toute sa plénitude leur caractère africain. Ils se défendent avec acharnement et ne demandent jamais grâce par le peu d'habitude qu'ils ont de l'accorder. Les Kabyles s'ingénient par tous les moyens dans ce terrible moment. Ainsi ils agitent leur bernous avec le bras pour donner le change sur la place que leur corps grêle occupe sous ce vêtement. Ils cherchent à s'emparer de la baïonnette du fantassin, du sabre du cavalier. On en a vu prendre les lames par le tranchant sans craindre de se couper les mains; d'autres les envelopper dans leur bernous et faire effort en tirant à eux pour jeter l'adversaire à bas du cheval. Quelquefois ils saisissent leur ennemi à bras-le-corps et ne le lâchent que quand un tiers survient pour les achever. Dans ces luttes acharnées où ils tiennent avec autant d'habileté que de vigueur, nous avons eu plusieurs cavaliers tués. N'ayant plus le temps de recharger leur fusil, ils frappent de la crosse avec toute la force d'un levier très-long. Dans ce cas ils se mettent en défense, le yatagan à la main; et avec cette arme très-dangereuse par sa forme à cause de sa pointe effilée, appliquent des coups presque toujours mortels.

La cavalerie arabe, celle des Kabyles en particulier, est un sujet d'étude qui ne saurait être assez approfondi. Les cavaliers ont une grande influence sur toutes les tribus. Les scheiks et les sous-scheiks sont des cavaliers. Ils semblent même mépriser tout autre genre de guerre que celui de combattre à cheval. Les riches des tribus le sont également. En un mot, quiconque peut se procurer un cheval et des armes se rehausse par ces achats; c'est véritablement l'ordre de la chevalerie que d'être monté pour un arabe, et dès

ce moment il contracte son plus important statut, celui d'être brave ; et rarement il le dément.

Les Arabes sont très-habiles cavaliers, et manient leur monture avec une grâce admirable. Ils manient aussi leurs armes avec beaucoup d'adresse et sont d'un grand sang-froid pendant l'action. Dans les plaines, on les voit toujours en tirailleurs tourner constament autour de l'ennemi, tirant des coups de fusil. Ils cherchent à l'attirer dans une embuscade, ou à l'amener dans un terrain difficile. Quand ils parviennent à ce résultat, ils l'entourent rapidement et font un feu bien nourri. Si on les charge, ils se retirent en continuant leur feu, qui, du reste, est très-bien dirigé par les cavaliers. Dans ce cas, le meilleur moyen est de pousser sur eux une charge vigoureuse contre laquelle ils tiennent rarement ; là est réellement le succès.

La cavalerie arabe est terrible quand elle est victorieuse. Il semble alors que le sang-froid l'abandonne ; et comme la voix des scheiks est très-rarement écoutée, rien ne la dirige plus dans ce moment. Elle se jette sur ce qui lui offre peu de résistance, ne fait point de quartier et massacre tout. Comme l'infanterie, elle s'abandonne au pillage avant d'avoir terminé l'action, en mettant promptement pied à terre, et cette pratique imprudente peut souvent compromettre le succès de l'action la mieux engagée.

Battus, les cavaliers se retirent avec assez d'ordre, en continuant à faire feu et arrivent ainsi dans les ravins profonds dont les passages leur sont connus, et, où se trouve à propos de l'infanterie amie pour les recevoir. Alors ils s'arrêtent et les fantassins embusqués passent leurs armes aux cavaliers, qui, plus adroits, en font un usage plus sûr. Ils combattent fortement de concert. Chargés de trop près, les mêmes cavaliers tirent leur coup de fusil, et mettent le yatagan en main. Dans cette position, ils tiennent à outrance et abordent leur adversaire avec audace ou es-

quivent ses coups avec adresse suivant l'occasion, le lieu, les chances de succès.

Tels sont les principaux traits qui caractérisent les premiers habitants de l'Algérie, formant les Kabyles actuels, auxquels se sont réunis ceux que les circonstances de guerre ou la communauté d'intérêts ont préparés à cette agrégation. Quant à l'esprit et à la physionomie morale de ces peuplades, de tribu à tribu, à cette physionomie dans leurs relations projetées ou acceptées avec les Français, les voici en résumé : Anarchie toujours palpitante dans cette espèce de farouche république fédérative des tribus kabyles, remplie d'intérêts épars et contradictoires, fondée sur la tromperie, le vol et le meurtre; — impuissance de pouvoir, même chez les chefs réputés les plus influents et les plus forts, pour maintenir sous une seule bannière les tribus rivales; — incurie et absence de volonté, malgré ce que l'intérêt et l'amour de l'argent peuvent dicter, pour se décider ouvertement en faveur des Français en bravant les préjugés et les menaces des co-religionnaires ; — mais habitude constante et calculée chez les Kabyles et chez la plupart des tribus arabes de balbutier, à l'époque de la moisson, les mots de rapprochement et de paix.

Ainsi, hors de l'intérêt du moment et de quelques calculs individuels, ce sont encore les mêmes dispositions vagues, équivoques, fugitives, nullement à l'épreuve de la crainte d'une tribu rivale, de la prédication fanatique d'un marabout ; — c'est un caractère cédant subitement au caprice, à la présomption, à l'entraînement, s'exaltant, se précipitant alors dans les coalitions et prenant sa part des échecs ; les niant et s'en montrant honteux plus tard sans oser aborder enfin, franchement, nettement, des idées plus traitables ou mieux entendues.

NOTES.

Note 1re. Page 3. Au milieu des bruyères sauvages, sous la tente du désert, au coin du feu, et devant un auditoire auquel ne manquent ni le cheval, ni la vache, ni le chien du logis, les anciens des tribus campées au pied de l'Atlas se plaisent à perpétuer les traditions suivantes sur l'origine mystérieuse des Kabyles.

« Pendant que, conquérants par nécessité, les Arabes s'établissaient dans le nord de l'Afrique, ils se trouvèrent plus d'une fois obligés d'abandonner leurs compagnes et de mettre entre elles et eux bien des jours et bien de l'espace. Ce ne fut jamais toutefois sans les supplier de ne pas se laisser séduire, qu'ils consentirent à les livrer à elles-mêmes. Recommandation vaine ! Elles étaient changeantes et légères; elles étaient femmes en un mot. Où le caprice ne se glisse-t-il pas ? l'absence et le temps, et avec eux les Djumones ou génies les rendirent bientôt infidèles. De cette union naquit un très-grand nombre d'enfants; tous différents des enfants des Arabes, tous tenant de l'homme et du démon, tous extraordinaires enfin. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient d'aptitude ni pour recevoir les impressions de leurs frères, ni pour étudier les mœurs et la langue du pays et on les repoussa. Caste à part, depuis, confinée dans les montagnes, elle y vécut isolée, tandis que les Arabes continuèrent à habiter la plaine. Ces enfants repoussés des tribus sont les ancêtres des Kabyles. » (De l'établissement des Français dans la régence d'Alger, par M. Genty de Bussy, tome Ier, page 171, Paris 1839).

L'ouvrage dont le titre précède, dû à une plume exercée et savante à la fois, et couronné par l'Académie des sciences en 1835, l'auteur du présent tableau n'a eu garde de le négliger. Il l'a surtout consulté pour les chapitres du tableau expliquant la division politique des tribus, — l'application de la justice, — les fonctions des Imams et des Talebs, — le pouvoir des marabouts, l'état de guerre chez les Kabyles, — les produits du sol dans les tribus autour de Bougie, pages 171—197. Pour parler plus vrai, ces renseignements, l'auteur du tableau et M. de Bussy lui-même, les ont trouvés dans un manuscrit sous forme de simples notes recueillies par M. Lowasy, commissaire civil à Bougie, au premier temps de la conquête. Quant au surplus des matières du tableau actuel, elles ont été réunies pendant notre séjour de vingt-six mois à Bougie; août 1834 — octobre 1836, en contact avec certains Kabyles des tribus refugiés dans la place ou s'y présentant quelquefois pour leurs affaires ou d'autres motifs. De longues conférences avec Sidi Hamed, kabyle d'origine, imam de la mosquée, homme calme, instruit, dévoué aux Français, ont servi à compléter ce qu'il était intéressant ou important de connaître.

Note 2. Page 20. La lettre que voici, écrite au commandant supérieur de Bougie, indique bien le ton, le langage habituel, et le caractère du kabyle.

« Scheik Amzien fait bien ses compliments au nouveau colonel (M. de Larochette). J'ai reçu votre lettre; j'ai compris tout ce qu'elle contient relativement à la paix et à la tranquillité; mais nous n'en voulons pas. Toutes les tribus musulmanes sont réunies pour faire la guerre. Nous voulons faire une grande attaque; et moi je n'empêcherai rien; je laisserai faire. Les Musulmans veulent commencer la guerre de suite. Ce que je dis est clair. Le paradis est le prix du sabre, et nous viendrons combattre avec un grand plaisir. Nous combattrons de toutes nos forces, et nous ne nous cacherons pas plus que le soleil lorsqu'il luit dans toute sa splendeur. Toutes les tribus veulent la guerre. Vous me prévenez qu'il vous arrive 600 hommes d'Alger; et nous, nous avons encore des tribus qui n'avaient aucune connaissance de la guerre passée, qui n'avaient pas même entendu parler de vous, et lors-

qu'elles en ont eu connaissance, elles se sont présentées à moi et veulent venir faire la guerre : je vous en préviens.

Les Kabyles se rasent la moitié de la tête parce qu'ils n'ont pas peur de la mort, et ils ont la tête extrêmement dure. Aujourd'hui nous avons déjà commencé à préparer les munitions de gnerre. Faites-y bien attention; nous viendrons si Dieu le veut. Nous aimons mieux le paradis que ce monde; nous n'aimons rien que le bon Dieu et notre prophète Mohammed. C'est lui qui fait notre courage. De notre côté il n'y aura jamais de paix, et toutes les tribus ne feront jamais rien sans mon ordre et ma volonté, car tout dépend de moi. »

« Tout cela a été écrit par Mohammed Amzien. Dieu donne la gloire aux Musulmans et écrase les Français! »

Note 3. Page 21. Mohammed-Amzien, Oulid-On-Rabah, Scheik-Saad (grand Scheik), méditant d'entraîner le commandant supérieur de Bougie (M. Salomon de Musis) à une conférence sur un terrain de son choix pour l'y assassiner, lui écrit la lettre insidieuse que voici. Le lecteur doit être prévenu que le Caïd Medani, kabyle d'origine, aurait dû à ce titre être suspect, et que Béchir-Ben-Amar, à l'insu des Français, servait d'espion à l'ennemi.

« Le Scheik Amzien fait bien des compliments au nouveau colonel de Bougie, et des compliments à notre fils Médani.

« Je fais savoir ce qui suit pour le bien, si Dieu le veut. J'ai reçu votre lettre. J'ai compris tout ce qu'elle contient. Vous me dites que nous aurons une entrevue ensemble dans laquelle nous aurons une heure de paix. Je vous dis encore, *mon cher ami*, que j'ai compris tout le contenu de la lettre et l'endroit désigné où doit avoir lieu la réunion. C'est *très-bien;* tout cela sera pour le *bien* et la paix, *pour vous* et tous les Musulmans. Il n'y en aura aucuns susceptibles de s'y opposer. Ceux-ci seront tous, *comme vous, contents* et *satisfaits.* Dans la saison présente, tout le monde vous *fera du bien*, et nous surtout, nous sommes pour vous aider à la paix. Il ne faut pas être fâché de *notre empressement.* Tout ce que Médani, notre médiateur, vous dira, il *faudra le faire* et nous aussi et ne pas y manquer. Ce sera dans *votre intérêt* et pour notre tranquillité commune si Dieu le veut.

« Je vous fais savoir par le porteur de la lettre, Bechir-Ben-Amar, que j'étais déjà parti de ma tribu avec Huja Mahobe lorsqu'il y est arrivé. Il m'a trouvé à Beni-Abbes; c'est de cet endroit que j'ai répondu. C'est pour cela que je n'ai pas pu répondre plus tôt pour me rencontrer avec vous, mais je viendrai mercredi ou jeudi à l'endroit que vous désignerez. Et vous, Sidi-Medani, *continuez votre travail* et portez avec vous les *objets à votre connaissance*. Vous apporterez aussi les cadeaux pour mes cavaliers; ce sont les mêmes qui ont accompagné le porteur de la lettre. Celui qui a apporté la lettre, il faudra lui donner 15 fr. pour sa longue course et les fatigues qu'il a éprouvées pour me trouver à Beni-Abbes.

« Salut de la part de Mohammed Amzien et Huja Mahobe. »

« *P. S.* Il faudra donner aussi quelque chose à l'officier de cavalerie qui accompagne le porteur de la lettre et l'habiller. Il faut que le Béchir-Ben-Amar retourne une autre fois avec la réponse. Salut. »

Quelques jours après, le quatre août, à six heures et demie du soir, au bout de trois quarts d'heure d'entretien le plus pacifique, les cadeaux acceptés par le traître Amzien et ses gens, le café pris, tous font un Houra subit sur le commandant supérieur qui est entouré ainsi que son interprète Taponi. Ils essuient à bout portant une décharge et tombent morts, frappés de plusieurs balles. Médani reçoit deux blessures et échappe à peu près, ainsi, aux soupçons de connivence. Le capitaine Blanjini de la compagnie franche, est violemment terrassé, mais sans blessure grave. Les autres personnes de la suite, le sous-intendant militaire Fornier compris, se sauvent comme par miracle. Les chevaux de deux victimes sont enlevés; les deux cadavres nous restent.

Note 4. Page 30. Le fait qui suit proclame la puissante intervention des femmes chez les Kabyles. Cet épisode n'est pas un des moins intéressants parmi ceux qui, aux premiers temps de l'occupation surtout, signalèrent la présence et plus tard le séjour des Français à Bougie.

« Dans les premiers jours de novembre 1833 le brick El-Corréro de Constantinople, se perdit sur la côte de Bougie. Au

nombre des victimes se trouvaient le maure Kara-Ali et l'arabe Boucetta. Ils appartenaient, soit en personne, soit par alliance, aux cinq transfuges des tribus ou de Bougie qui avaient voulu livrer cette importante position aux Français. A ce titre, tombés vivants aux mains des implacables Kabyles, leur sort ne pouvait être douteux. Un jour, cependant, à six heures du matin, ces deux hommes, au grand étonnement de tous, et au milieu des témoignages les plus touchants de sympathie et de contentement, presque nus d'ailleurs, exténués de fatigue, entraient à Bougie. Voici leur récit :

» Au moment du naufrage, les Kabyles s'étaient partagé les débris du navire et disputé la possession des deux captifs, dans l'espoir, ou d'en tirer une rançon exorbitante, ou d'assouvir sur eux leur vengeance. Mais grâce à l'intercession de la mère et de la femme du kabyle Ali-Oubram, celui-ci les prend sous sa sauve-garde et leur assure que l'honneur d'un kabyle sera pour eux l'asile le plus inviolable. Aussitôt dit, aussitôt fait : Oubram les cache dans un bois voisin de son habitation ; et sa mère, non contente de pourvoir la nuit à leur nourriture, leur fait encore donner des armes.

» Le bruit de cette capture s'étant répandu dans les tribus environnantes, les principaux chefs de la montagne accourent précipitamment et se réunissent. Ali-Oubram, impassible, vient au milieu de l'assemblée et déclare qu'il a l'intention de renvoyer les prisonniers aux Français dont il estime le caractère. A peine a-t-il fini de prononcer ces mots que vingt fusils sont dirigés contre lui. Trois coups même sont tirés ; par un bonheur inoui l'amorce seule prend feu. On se sépare pour l'instant ; l'anxiété des deux captifs redouble. Une longue servitude comme ôtage ; une condition de rachat inadmissible, tel que l'abandon de Bougie ; plus vraisemblablement la mort : voilà la cruelle perspective qui les attend. En effet, une nouvelle discussion s'engage sur leur sort ; une rixe s'ensuit ; quelques coups de fusil sont échangés. Ailleurs l'orage, un orage terrible, grondait aussi et menaçait Oubram, qui s'obstinait à garder des hommes dont, de toute part, on demandait la tête. Instruit de ce qui se passe dans l'assemblée, il va trouver les deux captifs et leur tient cet affreux

langage : « Ne voulant pas souffrir qu'un meurtre soit commis » par des mains étrangères sur des hommes réfugiés chez moi, » je vais vous tuer moi-même. »

« Que l'on juge de l'état des deux prisonniers à cette horrible ouverture. Mais les femmes, nouvelle providence, veillent. Les têtes de Boucetta et d'Ali sont encore debout ; elles y resteront. Oubram étant rentré chez lui, sa mère tout effarée l'interpelle précipitamment sur leur sort. « Ils sont encore en vie, lui « répond-il, je ne les ai point achevés mais ils ne sont point « libres. »

« Lâche, dit alors sa mère en lui crachant à la figure. Maudit » soit ton père ! maudit soit le jour où je t'ai enfanté ! maudit » soit le lait dont je t'ai nourri ! non, tu n'es pas un homme ; non » tu n'es pas mon fils ! si ton bras peut encore porter un fusil » prends celui-ci ; va trouver les deux hommes à l'instant ; recon- » duis-les par le chemin de terre. Un grand danger va t'atteindre ; » peut-être succomberas-tu ? du moins chez toi l'hospitalité n'aura » pas été sacrifiée. »

« Etourdi par la violence de cette apostrophe, Oubram ne réplique point, charge son arme, ceint son yatagan, se fait suivre de Kara-Ali et de Boucetta, traverse des tribus hostiles, pénètre par un long circuit dans nos avant-postes, et arrive heureux et fier d'avoir accompli sa mission.

» Une somme convenable pour le rachat est payée sans conteste à cet homme de cœur. On s'empresse d'y joindre quelques objets de prix, et des cadeaux pour les femmes. A la crainte qu'on lui exprime que les tribus, en apprenant cette évasion, ne pillent ses propriétés, ne brûlent son habitation, ne se vengent sur lui ou sur ce qui lui appartient, il répond « peu importe ; » j'ai fait ce que j'ai dû. On respectera peut-être ma mère, ma » femme et mes enfants ; cela me suffit. »

» Ces tristes prévisions ne se sont que trop réalisées. Les propriétés du brave Oubram ont été incendiées ; il a dû au péril de ses jours et avec ce qui lui était cher, quitter la tribu de Beni-Ambram, à laquelle il appartient, pour se réfugier dans une tribu éloignée. Bien malheureux sans doute, sa conscience était du moins en repos. La loi suprême de Mahomet, sur les devoirs

sacrés de l'hospitalité envers un *croyant* n'avait pas été violée, et les vœux de la mère, de la femme d'Oubram étaient remplis. » (Extrait de la correspondance officielle du chef de l'expédition de Bougie; en novembre 1833; extrait reproduit aussi presque textuellement dans l'ouvrage précité de M. Genty de Bussy, pages 198 — 102).

Note 5. Page 38. Voici le tableau d'une réunion délibérante des Kabyles, indiquant aussi l'intervention active et puissante des Marabouts..

Le commandant supérieur de Bougie désigne pour recevoir de prétendues ouvertures de paix, El-Medani, Caïd de Bougie, l'un des cinq qui avaient suivi l'expédition contre cette ville, et l'interprète Taponi. Le premier est en costume complet de kabyle. L'interprète est vêtu en maure pour ne pas trop irriter les acteurs de la scène qui va suivre, par l'aspect d'un habillement français. Portés par le bateau du commandant supérieur ayant à bord six Maures bougiottes pour rameurs, ils débarquent sans difficulté, le 3 avril 1836, sur la plage de Beni-Mimoun, de l'autre côté de la baie. Les Kabyles au nombre d'environ 300 étaient assis à portée, rangés en cercle et silencieux. Leur figure rêveuse et sinistre, leurs regards inquiets, leurs traits rudes, hâlés par le soleil, leurs vêtements poissés par la sueur et la poussière, ou en lambeaux par l'usure, étaient loin au premier coup-d'œil de donner à tout cela un air de contentement et une assurance de paix. Là se trouvaient 40 chefs de différentes tribus et sur ce nombre douze de Mezaia. Le reste se composait de gens d'escorte et de curieux. Tous sur l'ordre du Marabout Mohammed-Schérif, négociateur pour la paix, avaient déposé leurs fusils au village. Les chefs gardaient le yatagan et le pistolet en signe d'autorité.

Mohammed était au centre et seul debout. C'est un grand, beau et *saint* personnage, âgée de 55 à 60 ans. Il a la taille haute; les formes colossales, mais bien proportionnées. Son port est imposant. Sa figure, que pare une épaisse barbe blanche, est grave, placide, vénérable. Son regard est animé et le son de sa voix doux et pénétrant. C'est le type de cette beauté physique devant qui se sont inclinés les anciens peuples, lesquels, en

l'absence d'une civilisation plus avancée, se donnèrent pour maîtres les plus beaux ou les plus forts. La riche simplicité du costume de Marabout rehausse sa beauté. Il a pour premier vêtement une tunique de soie blanche et par dessus un kaïk blanc de soie et laine très-propre. Un bernous blanc, aussi d'une riche étoffe, surmonte les autres vêtements. A l'arrivée des deux étrangers, en signe de paix, deux fusils étaient par terre à ses pieds, attachés en faisceau avec la propre corde de son kaïk; le reste de la corde entourait sa cuisse.

Les premières paroles du Marabout, articulées d'un ton sévère, peu rassurant pour la suite de l'entrevue, sont un reproche à l'interprète Taponi, pour avoir retenu à Bougie pendant 20 jours, le gendre de Sal-Bhaey, troisième avant-dernier bey de Constantine. Ce jeune homme de la suite du Marabout, est présent à la conférence. Sur l'observation de l'interprète, que cette affaire avait regardé le commandant supérieur de Bougie et non lui, l'interpellation n'a pas de suite. Le Marabout fait alors un appel à la concorde pour ne faire aucun mal à un roumi (chrétien), l'interprète Taponi, qui était arrivé là avec bonne foi. « Qu'en dites-vous? poursuit le Marabout, en s'adressant successivement aux chefs de chaque tribu. « Ce que vous ferez, ô Mohammed! répondent-ils chacun à leur tour, nous l'approuvons. » Alors le Marabout commence sa prédication pour la paix à peu près en ces termes :

« Qui tue un chrétien gagne le paradis, disons-nous nous autres Kabyles? Parlez Taponi! le paradis n'est-il pas aussi chez vous la récompense de celui qui tue un Kabyle! Voilà donc que nous ne gagnons pas plus les uns que les autres à nous tuer? » S'adressant alors avec force aux Mezaia : « Que gagnez-vous enfants de Mezaia, à la guerre? des maux, des blessures plus ou moins graves, souvent la mort. Avec la paix au contraire vous aurez la tranquillité, le repos, la vente du produit de vos terres au marché de Bougie. Ma mission est de paix; écoutez-moi en vérité, faites la paix avec les Français. Si vous voulez faire la guerre, que ce soit en plein jour. Attaquer de nuit et tirer des coups de fusil contre les gens, c'est agir comme des voleurs. Je vous le dis en vérité : celui qui dans ce cas sera tué par les Français

n'ira point en paradis. Mais aussi quiconque aura des objets à vendre à Bougie devra les apporter en plein jour; car celui qui fait une action juste ne doit pas craindre le soleil. »

Le Marabout s'est tu. Un silence en partie approbateur, en partie d'improbation sourde mais calme encore, a accueilli ce langage moral et pacifique. Le grand scheik de Mezaia se lève : il a la parole; c'est pour accuser Medani. « Les premiers coups des Français sont contre les Mezaia, comme plus rapprochés des blokaus. Ils ont perdu leurs champs, leurs villages. Ils ont fui au loin, eux, les vieillards, les femmes, les enfants; ils se voient forcés de fuir encore. Medani, ce Medani, Caïd actuel de Bougie, est la première cause de leur ruine; c'est lui qui a conduit l'expédition, c'est lui, indigne kabyle, qui a amené les Français, qui a livré Bougie! Il est traître à son Dieu, à ses frères! Cet infâme renégat est cause de tous les malheurs. Le Scheik réclame donc sans remise contre Medani justice et vengeance. »

A ces mots, les têtes s'exaltent, les cris recommencent; les menaces suivent; Medani et l'interprète voient gronder, grossir l'orage. Cette conférence jusque là pacifique peut devenir périlleuse, tragique. Qui saurait répondre d'un kabyle en fureur! Le Caïd demande à s'expliquer. Le grand Marabout impose silence. Au langage du saint homme, on s'apaise, on écoute. Medani s'attache à écarter le fait principal. Se trouvant pour son commerce à Alger, dit-il, il y fait la rencontre de Boucetta, qui le trompe, l'entraîne et le fait embarquer pour Toulon où se prépare l'expédition contre Bougie. On le force de la suivre. Bientôt Boucetta est tué, par mégarde sans doute, mais enfin tombe sous la main même d'un français, vengeance divine, qui rend vaine et illusoire celle des hommes! Mal satisfait, le Mezaia insiste; il veut du sang, il lui faut une mort. « Silence à tous, » dit le Marabout avec calme! « C'est une affaire passée; Dieu a parlé. » D'après cette céleste intervention ayant pour organe le *saint* personnage, le Mezaia s'incline, se tait et se rassied. L'assemblée redevient calme et attentive.

Autorisé par le Marabout, l'interprète Taponi prend la parole : « Gens de Mezaia, vous n'êtes pas justes; toujours vous vous montrez agresseurs. C'est vous qui venez de nuit tirer des coups

de fusil sur nos postes. Personne autre des tribus ne veut en ce moment faire la guerre que vous. Les Français reçoivent tout le monde à Bougie, les blessés, les malades, les curieux. Vos parents y trouvent du travail, du pain, un asile. Voulez-vous mieux? quoique bien faible contre tous, je resterai ici en ôtage : allez au fort Clauzel; s'il vous est tiré un seul coup de fusil, vous ferez justice de moi; je vous livre ma tête. Reprenez vos cultures jusqu'au pied du fort. Vos moissons, vos figues, vos troupeaux seront respectés. — « Nous dites-vous vrai, Taponi, demande le Marabout. C'est le commandant supérieur de Bougie qui vous tient ce langage par ma bouche. » — « Venant de lui » nous le tenons pour juste et sincère; oui, bien juste et sincère; » avez-vous tous bien entendu? » L'assemblée en masse ébranlée et les Mezaia, les premiers, avec force : « Tout ce que vous ferez, ô Mohammed Schérif, nous l'approuvons! »

Alors le *saint* personnage commence une prière à voix basse. Tout le monde l'imite. Il reprend : « Taponi, je vais monter à Beni-Soliman pour rétablir la paix entre nos frères divisés. Dans huit jours je réunis les Scheiks au Marabout du marché, en assemblée générale, pour décider de la paix ou de la guerre. Annoncez cela au colonel de Bougie. » Une nouvelle injonction du Marabout pour ne rien entreprendre de nuit termine la conférence. Les cadeaux d'usage qui sont du sucre, du poivre, un turban, sont étalés. Mohammed les refuse, c'est de règle; mais un homme de sa suite et habitant la même maison, les retire. Alors Medani et l'interprète, devenus libres, se dirigent vers la barque non sans être très-pressés, surtout le premier, de déposer leur caractère officiel dans une négociation aussi hasardeuse. Mohammed continue d'être leur sauve-garde, et les accompagne avec trois hommes à lui. Rendu sur la plage, il engage les deux étrangers à manger. Quelques figues sont apportées. L'invitation est obligée chez le kabyle et c'est à peu près le seul régal qu'il puisse offrir; en faire dédain ne serait pas sans danger. Cette politesse frugale étant faite et acceptée, Mohammed salue avec une dignité cérémonieuse, et laisse les deux Boujiottes se rembarquer.

La réunion au Marabout du marché eut en effet lieu. Mais d'autres combinaisons occasionnées par le brusque départ du

commandant supérieur (le colonel de la Rochette) surgirent, et les bonnes intentions du Marabout durent se plier aux circonstances. On dit cependant que pour ramener, à sa manière, les tribus à la paix, le Marabout leur proposa de recommencer les hostilités pour bien s'assurer si *Dieu était pour eux*. Les affaires des 5, 6, 7 et 8 juin (1836) suivirent, et les Kabyles furent battus. « Vous le voyez bien, s'écria le Marabout; impurs » et méchants, Dieu a parlé ; il vous repousse et donne la victoire » aux Français. » (Mémoires inédits d'un ancien commandant supérieur de Bougie).

Note 6. Page 54. Dans la lettre que voici, écrite au nouveau commandant supérieur de Bougie (M. le chef d'escadron d'artillerie Lapène), Mohammed-Amzien, assassin du précédent commandant, M. Salomon de Musis, explique à sa manière le motif du meurtre qu'il appelle tout simplement un *manquement*. Le motif décliné révèle d'ailleurs au plus haut point le fanatisme de l'union entre le Kabyle et son Anaya, et le lecteur, en repoussant ce que ce sentiment a d'exagéré, ne le trouvera pas cependant indigne de fixer son attention.

« Le scheik Mohammed-Amzien Oulid-ou-Rabad fait bien des compliments au nouveau commandant de Bougie.

» Je voudrais si Dieu le veut vous apprendre quelque chose de bon et vous instruire des motifs qui ont provoqué le *malheur* arrivé entre moi et votre prédécesseur. Je n'ai eu aucun mauvais procédé jusqu'à ce que les Français aient commencé. J'ai conduit de mes amis à Bougie et les ai accompagnés jusqu'à la rivière (Summam). Je leur ai dit continuez votre route en sûreté. Ils sont arrivés jusqu'à la maison crénelée. Aussitôt la troupe française est sortie, les a tués, les a deshabillés, volés et a cassé l'Anaya que je leur avais donné. Les vôtres ont tiré trois coups de canon sur moi. Dieu m'a sauvé. Ainsi vous voyez qu'ils sont les agresseurs.

« Les chefs des tribus sont venus chez moi me couvrir de ridicule pour avoir aussi facilement laissé dérober, briser ainsi mon Anaya. C'est pour cela que j'ai commis cet *acte;* je ne m'en cache pas. J'ai juré trois fois par Allah, après les marques de

mépris que m'ont données les Scheiks, que je ne tuerais ni caporal, ni soldat, ni habitant, rien que le commandant de Bougie. Je le répète, c'est le motif qui m'a déterminé. Je vous répète ce que j'ai dit à tous vos prédécesseurs : tous les Kabyles qui viennent des montagnes, vous ne devez pas les recevoir. Si j'apprends que vous en ayez laissé entrer quelqu'un, nous serons en guerre et jamais nous ne ferons la paix. Je le répète : si les Français n'avaient point commencé, je n'aurais commis à l'égard des Français aucun *manquement.* »

Note 7. Bulletin d'Abd-el-Kader. (Razzia faite en 1837.)

« Louange à Dieu immortel qui n'a jamais besoin de repos ni de sommeil.

» Au meilleur et au plus cher de nos amis, le vertueux, l'excellent Hadji-Habib-el-Mohour-Oukil à Oran, que Dieu l'aide sans cesse et lui accorde sa bénédiction et sa miséricorde! salut à lui.

» Vous savez déjà que nous sommes partis pour le pays de Djiafara avec de nombreuses troupes que Dieu a prises sous sa protection. A peine étions-nous arrivés sur le territoire de ces tribus, que sans songer à nous résister, les habitants sont venus, humbles et suppliants, nous offrir des chevaux pour nous faire agréer leur soumission. Nous avons campé pendant deux jours au milieu de ces arabes et nous les avons imposés de cent bons chevaux qu'ils devront remettre au Califat Sidi-Hadji-Mustapha. Après avoir pris des ôtages, nous avons laissé ce Califat et ses cavaliers dans le pays de Djiafara et nous sommes partis avec l'armée à qui le secours du ciel est assuré.

Nous nous sommes dirigés du côté du désert, vers le territoire de Ouled Aïad et des Ouled Akard, chez qui les arabes, El Arbaa, les Béni Lagouat, les Ain-Madi, les Béni Mozab et toutes les tribus de l'intérieur du Sahara, ont l'habitude de venir acheter des grains. Partis de Haoud le jeudi matin, nous avons marché toute la journée jusqu'à huit heures du soir (Achia) et nous avons campé près d'un rocher avec nos troupes pour nous reposer. Le vendredi après la prière de l'aurore (Fadjer) nous avons monté à cheval et nous nous sommes dirigés vers Mohammed du côté du désert sans que les habitants aient pu seulement soup-

çonner notre arrivée. A midi, notre armée est entrée sur le territoire de tribus considérables, qui, prises à l'improviste, n'ont pas pu nous opposer la moindre résistance. Aussi lorsque nous avons ordonné à nos troupes de cesser le pillage et de respecter les femmes, les Arabes ont rendu hommage à notre clémence. Depuis midi, jusqu'au premier tiers de la nuit, nous avons marché au milieu des tribus qui venaient humbles et tremblantes nous présenter des chevaux.

» A minuit, nous avons fait camper nos troupes dans le pays de Surjou et le samedi matin, nous sommes entrés dans le territoire des arabes du Sahara, qui sont chez les Ouled Akard. Nous leur avons ordonné de nous payer un tribut équivalant à la dîme de leurs biens pendant les cinq années qui viennent de s'écouler et ils ont accepté ces conditions.

» Après l'Achia de samedi nous nous sommes placés entre le territoire des Ouled Aïad et les Arabes du désert pour empêcher les premiers de nous échapper. Dès le matin nous leur avons envoyé une lettre bienveillante, revêtue de notre sceau et ils sont aussitôt venus vers nous suppliants et pleins de crainte; nous leur avons donné l'assurance que nous les traiterions avec bonté et nous les avons imposés d'un tribut équivalant à la dîme de leurs biens pendant les cinq années qui viennent de s'écouler. Nous leur avons demandé le compte des biens des arabes du désert et nous avons appris qu'il s'élève a plus de douze mille chameaux; nous en avons exigé douze cents qu'ils ont consenti à nous livrer.

» Ecrit par l'ordre du prince des croyants à son serviteur à Oran, Hadji el Habib ben Hadji Mohammed, que Dieu lui accorde sa protection dans ce monde et dans l'autre.

» Louange à Dieu. Ceci est un Post-scriptum. Les Ouled-Aïad nous ont payé d'autres contributions et nous avons pris comme ôtage les principaux d'entr'eux. Nous nous sommes portés avec nos troupes au sud de Ouanseris auprès de Médéah; le califat de ce pays est venu vers nous avec les cavaliers et s'est réuni à notre armée. Les Arabes nous ont payé les mêmes impôts que les autres.

» Cette razzia est devenue fameuse chez les habitants de cette partie de l'Afrique, qui ont déclaré qu'aucun sultan n'en avait

encore fait une pareille. Du côté de Médéah et de Miliana, toutes les tribus sont venues vers nous et nous ont livré toutes les contributions que nous leur avons imposées. Remercions Dieu de cette éclatante victoire! Toute victoire revient au Tout-Puissant à qui nous devons la louange et l'adoration. »

FIN.